GRAND BELFORT

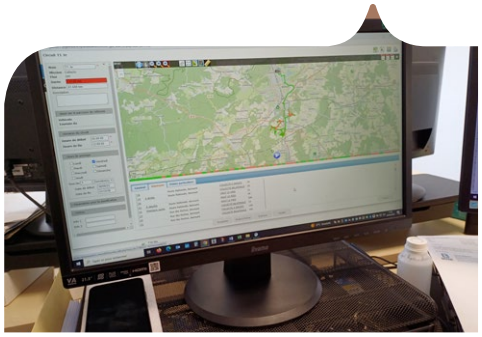

98 agents

Grand Belfort Communauté d'Agglomération

PRÉVENTION & VALORISATION DES DÉCHETS

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

39 filières
de recyclage dans les déchèteries

52 298 tonnes
de déchets collectés
-3,6 %

AVANT-PROPOS

Le Grand Belfort Communauté d'Agglomération, collectivité territoriale, est compétent pour la gestion des déchets ménagers et assimilés (prévention, collecte, traitement et valorisation). Le SERTRID (Syndicat d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets) est compétent pour le traitement et la valorisation de ses déchets par délégation.
En 2025, le périmètre du Grand Belfort couvre 52 communes pour un total de 103 599 habitants.
D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

CE RAPPORT ANNUEL VISE UN DOUBLE OBJECTIF :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

CE RAPPORT CONTIENT NOTAMMENT LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- la situation de la collectivité par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national ;
- les recettes et dépenses du service par flux de déchets et par étape technique ;
- les indicateurs techniques et financiers, fondés sur la comptabilité analytique du service de prévention et de gestion des déchets et devant figurer dans le rapport, sont énumérés en annexe des articles D 2224-1 et suivants du CGCT.

Après présentation au conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération, le présent rapport accompagné de la délibération sera mis à la disposition du public et transmis aux maires de chacune des communes pour une présentation en conseil municipal.
Les données présentées dans ce document ont été arrêtées au deuxième trimestre 2026. Les chiffres sont arrondis à la tonne près, ce qui peut expliquer des écarts lorsque des données sont sommées.
Lorsque tout ou partie de la compétence élimination des déchets (collecte et traitement) a été transférée à un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), les éléments du rapport de ce dernier sont intégrés dans le rapport d'activité de la collectivité d'origine.
Le rapport annuel du SERTRID a été validé lors du comité syndical du 1er avril 2026 et ses éléments sont repris pour établir le rapport annuel de gestion des déchets ménagers et assimilés du Grand Belfort.

ÉDITO DU VICE-PRÉSIDENT

« LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS »

Dans l'ensemble, les tonnages collectés en 2025 ont diminué de plus de 3 %, ce qui est une excellente performance et constitue un résultat remarquable en lien avec nos objectifs, dans la continuité de l'année 2024 qui a placé le Grand Belfort parmi les collectivités les plus performantes de la région et de France.
L'amélioration des filières de valorisation et la recherche de modes de traitement toujours plus vertueux ont sans cesse guidé les actions de la direction Prévention & Valorisation des Déchets, qui œuvre au quotidien pour concrétiser les ambitions de la feuille de route « Déchets 2024-2030 » en lien avec les élus et les usagers.

C'est ainsi que le stockage ultime, l'enfouissement, a pu baisser de 80 % en 2025. Autant de tonnes de déchets qui ont pu connaître une valorisation à travers le recyclage.

Depuis 2024, les particuliers des 51 communes hors Belfort bénéficient d'un service de collecte des déchets alimentaires, les biodéchets, qui a pris son rythme de croisière en 2025. La collecte est désormais satisfaisante et cohérente avec nos prévisions. La Ville de Belfort suivra très bientôt.

Un nouveau mandat qui s'ouvre : une opportunité d'accélération
À la lecture de ce rapport annuel, vous pouvez mesurer le chemin parcouru et les perspectives à venir en matière de gestion des déchets sur notre territoire.
Je tiens tout particulièrement à saluer l'action de mon prédécesseur, Jacques Bonin, qui a su engager avec courage et vision une réforme structurante de cette politique publique majeure pour le quotidien des habitants du Grand Belfort.

L'année 2026 marque aujourd'hui le début d'un nouveau cycle.
Si la trajectoire fixée par notre feuille de route « Déchets 2024-2030 » est particulièrement encourageante, ce mandat qui commence représente une opportunité déterminante pour franchir une nouvelle étape.
Une politique publique, si bien pensée soit-elle, ne repose pas uniquement sur des orientations stratégiques : elle vit au quotidien grâce au travail rigoureux des femmes et des hommes qui la font vivre et l'incarnent. Souvent exposés, parfois méconnus, ces agents exécutent une mission d'intérêt général essentielle à la salubrité et au cadre de vie de notre agglomération. Loin d'être une fonction secondaire, la gestion des déchets constitue un pilier central de notre collectivité, indispensable à son fonctionnement quotidien et à sa transition écologique.
Pour mener à bien ces défis, qu'il s'agisse de l'extension de la collecte des biodéchets à Belfort, du déploiement d'outils technologiques innovants pour nos tournées, de la concrétisation du réseau de chauffage urbain de 11 communes entre Bourogne et Valdoie, par la valorisation accrue de nos déchets et de l'accélération de nos actions de sensibilisation à la prévention et à la réduction des déchets, je sais pouvoir compter sur l'expertise de la direction Prévention & Valorisation des Déchets emmenée par son directeur Luc Lohmann, son adjointe et l'ensemble de leurs agents, ainsi que sur le civisme et l'engagement des habitants du Grand Belfort.

Répondre à la confiance de Damien Meslot, président du Grand Belfort, ainsi qu'aux attentes de chacun de nos administrés est pour moi une exigence de chaque instant. C'est ensemble, geste après geste, que nous ferons du Grand Belfort un territoire sobre, durable et exemplaire.

Robert CREEL,
Vice-président du Grand Belfort
chargé de la gestion, la réduction et
la valorisation des déchets

SOMMAIRE

1 | INTRODUCTION 5
1.1 | Résultats de l'année 2025 et faits marquants ..... p. 6
1.2 | Perspectives ..... p. 6
1.3 | Synthèse des chiffres clés ..... p. 7

2 | CADRE RÉGLEMENTAIRE & STRATÉGIE TERRITORIALE 8
2.1 | Contexte législatif ..... p. 9
2.2 | Feuille de route « Déchets » ..... p. 9

3 | PRÉSENTATION DU TERRITOIRE & ORGANISATION 11
3.1 | Territoire desservi ..... p. 12
3.2 | Compétence, organisation et moyens ..... p. 12
3.3 | De la prévention à la valorisation des déchets ..... p. 14

4 | LA PRÉVENTION 16
4.1 | Le tri des déchets devient un acte solidaire ..... p. 17
4.2 | Réduction des déchets ..... p. 17
4.3 | Sensibilisations en milieu scolaire ..... p. 18
4.4 | Ateliers et actions de sensibilisation ..... p. 19
4.5 | Visites de centres de traitement ..... p. 20
4.6 | Zoom sur les temps forts de l'année ..... p. 20
4.7 | Compostage individuel et partagé ..... p. 21
4.8 | Broyage des déchets verts ..... p. 21
4.9 | Réemploi ..... p. 21
4.10 | Communication et information des usagers ..... p. 22
4.11 | Actions de prévention et de contrôle ..... p. 22
4.12 | Réseau de référents déchets dans les communes ..... p. 22

5 | LA COLLECTE 23
5.1 | Collecte en porte-à-porte ..... p. 24
5.2 | Collecte en point d'apport volontaire ..... p. 25
5.3 | Les déchèteries ..... p. 26
5.4 | Services complémentaires ..... p. 27
5.5 | Qualité de la collecte des bacs jaunes ..... p. 28
5.6 | Qualité de la collecte des déchets alimentaires ..... p. 28

6 | LE TRAITEMENT & LA VALORISATION 29
6.1 | Valorisation matière ..... p. 32
6.2 | Valorisation organique ..... p. 32
6.3 | Valorisation énergétique ..... p. 33
6.4 | Enfouissement ..... p. 33
6.5 | Performances ..... p. 33

7 | LES INDICATEURS TECHNIQUES 34
7.1 | Évolution des tonnages ..... p. 35
7.2 | Quantités collectées par habitant ..... p. 35
7.3 | Zoom sur les déchets occasionnels ..... p. 36

8 | SÉCURITÉ & QUALITÉ DE SERVICE 37
8.1 | Sécurité ..... p. 38
8.2 | Qualité de service ..... p. 38
8.3 | Relations avec les usagers ..... p. 39
8.4 | Accompagnement à la gestion des dépôts sauvages ..... p. 39
8.5 | Instruction des nouveaux projets d'aménagement ..... p. 39

9 | BILAN FINANCIER 40
9.1 | Mode de financement du service ..... p. 41
9.2 | Montant annuel des dépenses ..... p. 42
9.3 | Recettes ..... p. 43
9.4 | Répartition des coûts - Matrice des coûts ..... p. 44
9.5 | Montants annuels ..... p. 44
9.6 | Coûts annuels ..... p. 45
9.7 | Coûts par habitant ..... p. 45
9.8 | Coûts par tonne ..... p. 45

GLOSSAIRE 46

1 | INTRODUCTION

GRAND BELFORT

1.1 | RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2025 ET FAITS MARQUANTS

En 2025, le niveau de production de déchets résiduels est ressorti en très forte baisse par comparaison à 2024, dans une continuité encore plus marquée que les années précédentes où l'on constatait annuellement une baisse de l'ordre de 5 %. On observe également une hausse sensible des collectes de déchets recyclables et une baisse notable des apports en déchèteries qui ont vu leur collecte augmenter en 2024. Dans l'ensemble, la tendance de réduction des déchets s'est encore accentuée en 2025 sur les principaux flux, le total diminuant de 3,6 %.

Les coûts de traitement sont en hausse malgré la baisse des volumes, notamment du fait de facteurs que nous ne maîtrisons pas (forte hausse des coûts des prestataires et partenaires dont le SERTRID).

L'ANNÉE 2025 A ÉTÉ MARQUÉE PAR :

- La baisse notable du volume global des déchets, dont les principaux flux (ordures ménagères résiduelles et apports en déchèteries tout particulièrement) ;
- L'amélioration très significative de la valorisation matière (+34 %) et de la baisse de l'enfouissement (-80 %) grâce à la mise en place du recyclage des gravats ;
- La mise en place de nouvelles filières de valorisation des déchets (capsules Tassimo, huisseries, palettes en bois) ;
- L'utilisation de nouveaux outils de sensibilisation (casques réalité virtuelle) ;
- L'installation de nouveaux éco-points (PAV) pour continuer à améliorer le maillage du territoire ;
- La préparation du tri à la source des déchets alimentaires à Belfort (études) ;

- Le renouvellement des principaux marchés de collecte et traitement ;
- L'arrivée de 3 camions-bennes, 2 grues, un plateau grue et un camion ampliroll ;
- Le renforcement de l'équipe de prévention par une chargée de mission « prévention déchets » et de trois ambassadeurs ;
- La poursuite de la mise en place des plans sur tablette GPS pour les tournées ;
- Le maintien d'un haut niveau de qualité de service avec une excellente maîtrise des tournées (avec une baisse des annulations de tournées de 81 % depuis 2022) ;
- L'acquisition du terrain du quai de transfert à Danjoutin au SERTRID qui a été finalisée. Les démarches de cessation d'activité pour la remise en état du site ont été initiées avec les bureaux d'études, tout comme pour l'ISDI de Châtenois (installation de stockage de déchets inertes).

1.2 | PERSPECTIVES

Au cours de l'année 2026, les orientations de la politique de gestion des déchets seront revues et priorisées à la suite des élections municipales, dans la continuité de la feuille de route « Déchets 2024-2030 ». Parmi les principaux travaux qui sont déjà engagés ou qui seront mis en chantier, nous pouvons citer :

- La révision du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés pour prendre en compte les dernières évolutions réglementaires ;
- La poursuite de la préparation du déploiement de la collecte des biodéchets dans la Ville de Belfort ;
- La recherche de nouvelles filières de valorisation, notamment pour les corps creux et plus particulièrement pour les cartouches de protoxyde d'azote qui représentent un problème grandissant ;
- La poursuite de l'installation des capteurs de remplissage sur les points d'apport volontaire et le travail sur la solution logicielle permettant de rendre les tournées plus dynamiques en fonction du niveau réel de remplissage du point ;

186 bornes à biodéchets seront installées à Belfort en 2027

- La préparation de la mise en place du réseau de chauffage urbain dont la mise en service est prévue en 2029. La chaleur produite par l'incinération des déchets du SERTRID à Bourogne sera récupérée et transportée, grâce à un réseau de 55 km de canalisations enterrées, pour chauffer plus de 240 bâtiments publics et privés (dont une cinquantaine de copropriétés, 3 600 logements sociaux et près de 100 bâtiments publics) dans 11 communes dont Belfort, Bourogne, Danjoutin, Bavilliers, Valdoie ou Sevenans. Avant le démarrage des travaux, une importante phase de concertation aura lieu avec les élus locaux des communes concernées et avec l'État.
- Consolider les actions mises en place tout en accentuant les efforts d'efficience du fonctionnement et de maîtrise des coûts ;
- La participation à plusieurs évènements majeurs et animations ayant un impact fort sur nos services (Tour de France, quinzaine Tous au Compost, Belflorissimo, Semaine Européenne de la Réduction des Déchets...).

L'ensemble des agents de la direction Prévention & Valorisation des Déchets seront au rendez-vous pour relever tous ces défis et délivrer le meilleur service possible à l'ensemble des usagers du Grand Belfort.

1.3 | SYNTHÈSE DES CHIFFRES CLÉS

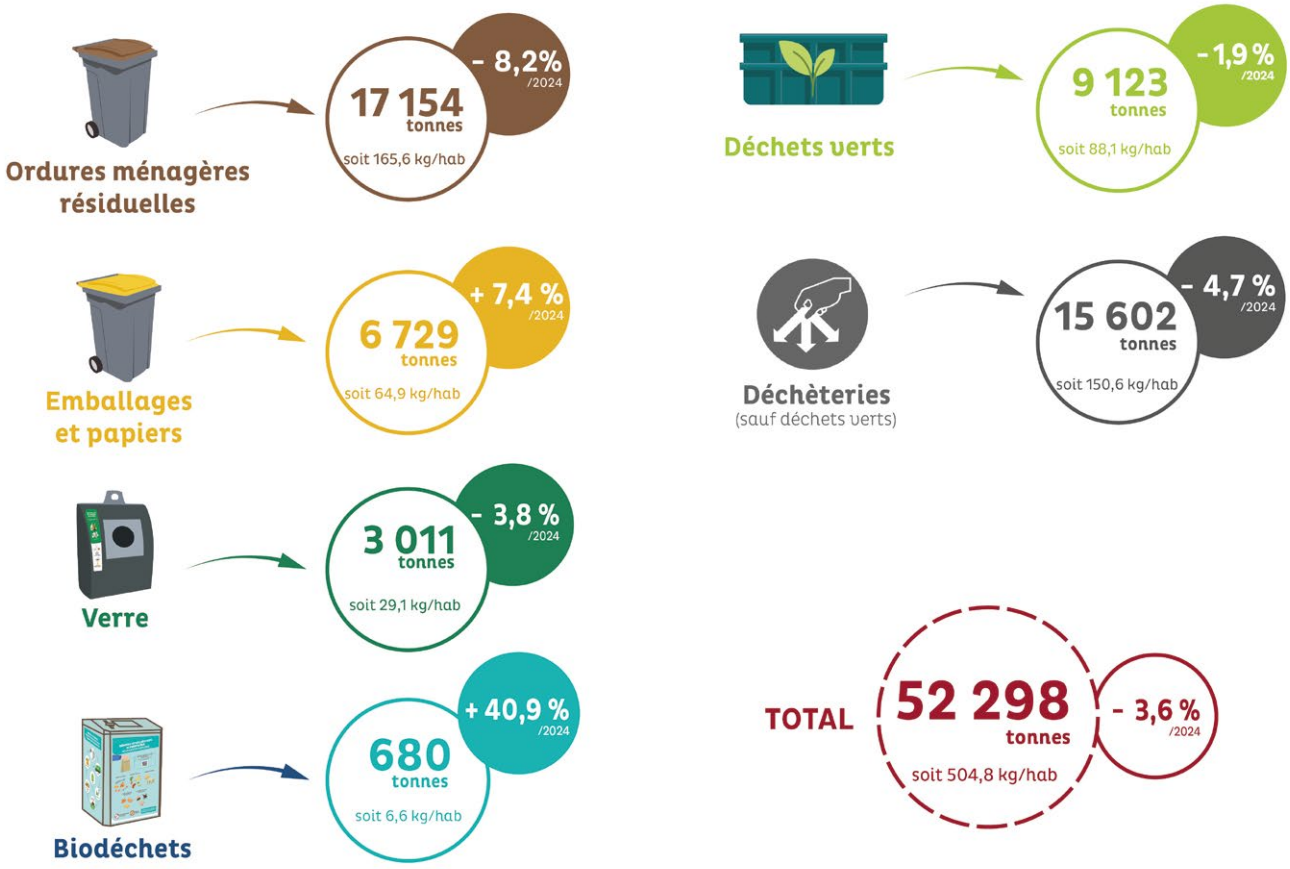

98 personnes
(agents techniques, agents administratifs, animateurs)

1073 élèves sensibilisés en classes primaires
& 6 967 foyers sensibilisés en porte à porte

17,4 millions d'€ de dépenses réalisées

2 CADRE RÉGLEMENTAIRE & STRATÉGIE TERRITORIALE

GRAND BELFORT

2.1 | CONTEXTE LÉGISLATIF

La mission de service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (SPPGD) s'exerce dans un cadre juridique national de plus en plus exigeant et en constante évolution, visant à transformer notre modèle linéaire en une économie circulaire. Portée par les objectifs européens et nationaux de transition écologique, d'économie circulaire et de préservation des ressources, une hiérarchie claire des modes de traitement a été établie qui oriente l'ensemble des actions mises en œuvre par le Grand Belfort :

1 | Prévenir la production de déchets ;
2 | Favoriser le réemploi et la réutilisation ;
3 | Recycler les matières ;
4 | Valoriser énergétiquement les déchets non recyclables ;
5 | Éliminer les déchets en dernier recours.

Depuis les lois Grenelle (2009-2010) qui ont significativement renforcé les ambitions nationales en matière de réduction des déchets, d'amélioration du recyclage et de développement de la prévention, ce cadre repose principalement sur trois piliers législatifs :

- La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 : Elle a instauré l'objectif de réduire de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant entre 2010 et 2020. Elle impose également le déploiement de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques. Ces objectifs ont été déclinés à travers le Plan régional de prévention et de gestion des déchets, qui constitue le volet « déchets » du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, adopté en juin 2020. Elle encourage la réduction des tonnages orientés vers l'enfouissement et l'incinération.
- La Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (Loi AGEC) du 10 février 2020 : Ce texte renforce les ambitions nationales avec de nouveaux objectifs à l'horizon 2030, notamment une réduction de 15 % des DMA par habitant par rapport à 2010. Elle vise à réduire le gaspillage, développer le réemploi, améliorer le recyclage et renforcer la responsabilité des producteurs à travers les filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur). La loi prévoit aussi :
  - La généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les usagers d'ici fin 2023 ;
  - Un objectif de 60 % de réutilisation ou recyclage des DMA en 2030 ;
  - La création de nouvelles filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP), notamment pour les jouets, les articles de sport et le bâtiment.
- La Loi Climat et Résilience de 2021 : Elle introduit des dispositions opérationnelles pour limiter les emballages et réduire la pression publicitaire (imprimés sans adresse).

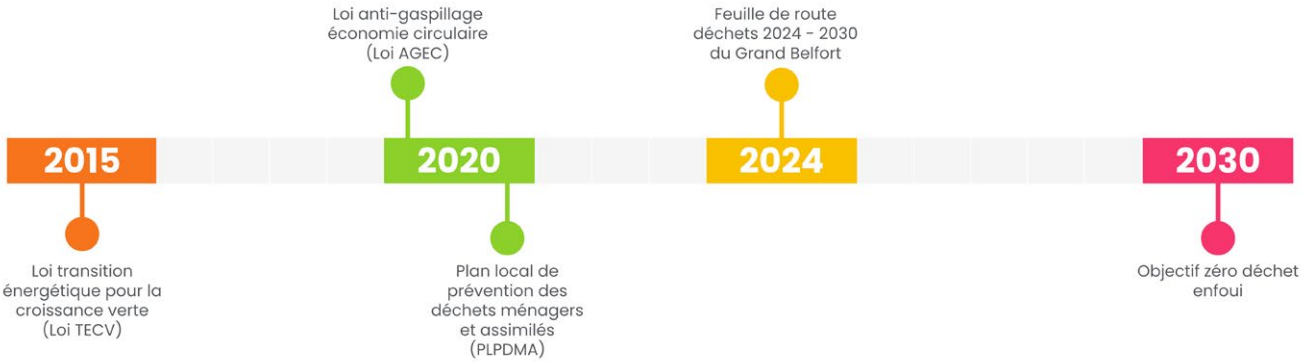

Dans ce contexte exigeant, nous sommes appelés à renforcer nos actions de prévention, à améliorer notre performance du tri et de la valorisation, et à mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire pour réduire nos déchets.

2.2 | FEUILLE DE ROUTE « DÉCHETS »

La stratégie du Grand Belfort s'inscrit pleinement dans cette dynamique. La feuille de route « Déchets 2024-2030 », votée en 2024, fixe des objectifs cibles volontaristes et ambitieux dépassant parfois les seuils légaux et réglementaires, définissant ainsi les axes majeurs de sa stratégie :

- réduire la production de déchets et notamment diminuer les quantités de déchets résiduels ;
- améliorer la qualité du tri ;
- développer le réemploi et la valorisation matière ;
- optimiser la qualité et la performance du service public

OBJECTIFS FIXÉS À L'HORIZON 2030

- Réduire la production des déchets ménagers et assimilés à 448 kg/hab en 2030 (soit environ -15 % par rapport à 2023) ;
- Pour les ordures ménagères : Atteindre 142 kg/an/habitant en 2030 (soit environ -30 % par rapport à 2023) ;
- Pour les recyclables secs : Atteindre 62 kg/an/habitant en 2030 (soit environ +10 % par rapport à 2023).

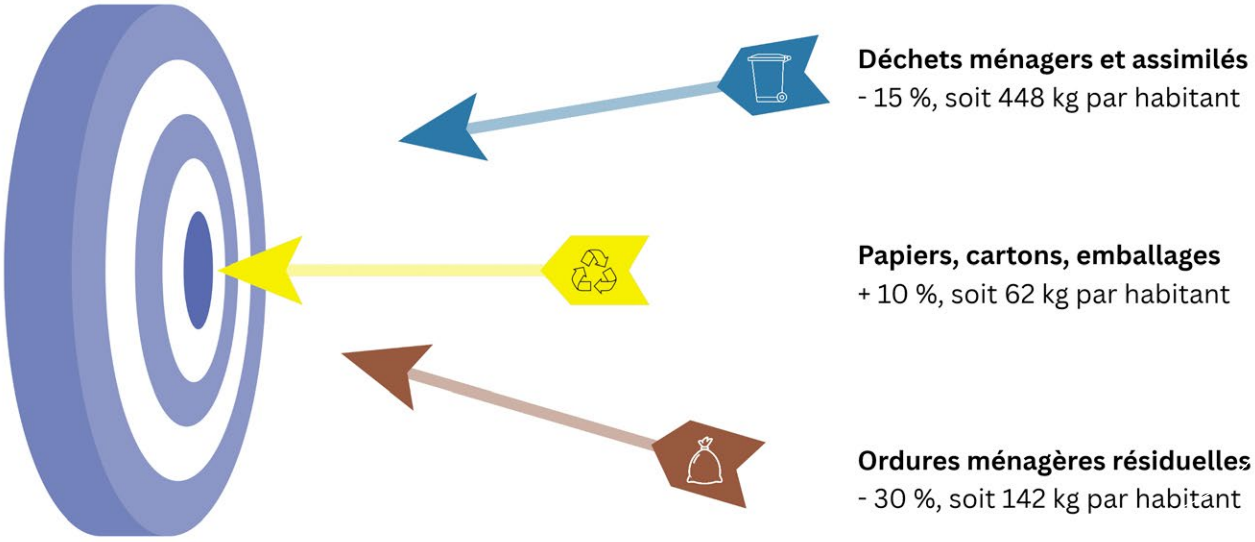

Cette ambition se traduit par un programme d'actions structuré autour de 5 axes stratégiques :

Ce sont des objectifs ambitieux mais réalistes au regard des tendances observées ces dernières années. Ils nécessiteront un engagement fort de toutes les parties prenantes et cette feuille de route contribuera notablement aux actions du Grand Belfort en faveur de l'environnement et de la gestion durable des ressources.

3 PRÉSENTATION DU TERRITOIRE & ORGANISATION

GRAND BELFORT

3.1 | TERRITOIRE DESSERVI

Les 52 communes du Grand Belfort représentent 103 599 habitants, dont environ 70 000 sont dans la ville centre et la première couronne. 60 % des habitants vivent en appartement.

52
communes

60 %
des habitants vivent en appartement

103 599
habitants

263
km², soit 43 % du Territoire de Belfort

3.2 | COMPÉTENCE, ORGANISATION ET MOYENS

COMPÉTENCES

Les décisions relatives à la prévention et à la gestion des déchets sont entérinées par le vote des élus du Conseil Communautaire et formalisées sous forme de délibération.
Le Grand Belfort est en charge de la collecte des déchets des 52 communes qui le composent. La compétence traitement des déchets est déléguée au SERTRID (Syndicat d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), syndicat regroupant les trois établissements publics de coopération intercommunale exerçant la collecte sur le Territoire de Belfort. Le SERTRID gère l'usine d'incinération de Bourogne.

La compétence de gestion des déchets recouvre notamment :

- La gestion de la pré-collecte et de la collecte des déchets ménagers et assimilés en porte-à-porte et en apport volontaire ;
- La construction et l'exploitation des déchèteries ;
- Le traitement des déchets selon les procédés appropriés en fonction des flux, que ce soit par valorisation matière, valorisation énergétique et, en dernier recours, par l'enfouissement ;
- La mise en place des nouvelles filières de tri ;
- La gestion des contrats avec les filières REP (responsabilité élargie des producteurs) ainsi que la gestion des contrats avec les repreneurs de matériaux issus de la collecte sélective ;
- L'élaboration et le pilotage du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ;
- La sensibilisation et l'accompagnement au changement de comportement du grand public ;
- Des actions de contrôle par l'intervention de la Police du Tri ;
- Le développement et le portage de projets et études divers allant de l'implantation de conteneurs à des définitions stratégiques et prospectives sur le moyen et long termes.

ORGANISATION ET EFFECTIFS

Fin 2025, la direction Prévention & Valorisation des Déchets compte 98 agents, dont 5 agents assermentés au titre de la Police du Tri.

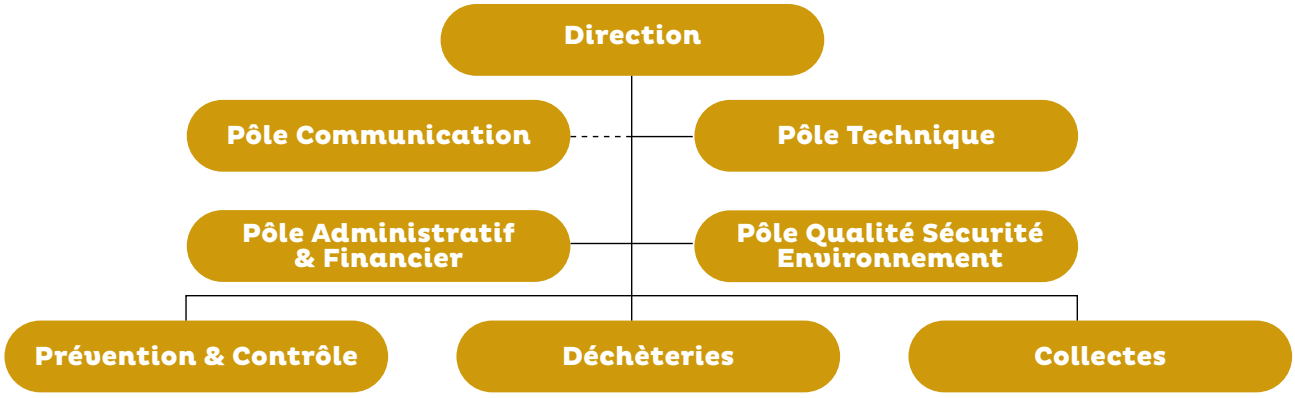

LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

La collecte des déchets s'effectue principalement en régie, sauf pour certaines tournées assurées par des entreprises privées, notamment pour les biodéchets.

LE GRAND BELFORT EFFECTUE SES DIFFÉRENTES MISSIONS ET LES TOURNÉES QUOTIDIENNES DE RAMASSAGE GRÂCE À :

- 22 bennes à ordures ménagères (BOM) qui collectent les bacs roulants ;
- 12 camions grues qui collectent les éco-points (ou points d'apport volontaire) et effectuent le ramassage des encombrants sur rendez-vous ;
- 8 camions équipés de compacteurs qui gèrent les bennes des déchèteries ;
- 3 camions pour la maintenance et la gestion des contenants ;
- 15 véhicules légers ;
- 60 471 bacs roulants ;
- 1 186 PAV ;
- 182 bornes à déchets alimentaires ;
- 4 déchèteries ;
- 10 bennes à déchets verts.

D'autres moyens, notamment via des prestations externalisées, contribuent à la bonne réalisation de l'ensemble des missions au quotidien.

3.3 | DE LA PRÉVENTION À LA VALORISATION DES DÉCHETS

Acheter mieux

- Privilégier les produits durables et réparables
- Choisir des produits avec peu d'emballages
- Acheter en vrac

Consommer autrement

- Louer, emprunter, partager
- Acheter d'occasion plutôt que neuf

Éviter le gaspillage

- Planifier ses achats
- Bien conserver les aliments
- Cuisiner les restes

Réparer et réutiliser

- Réparer plutôt que jeter
- Donner, échanger, revendre
- Réutiliser, transformer

Réduire les déchets au quotidien

- Privilégier le réutilisable : gourde, boîte, sac…
- Refuser les objets publicitaires
- Trier correctement les déchets qui ne peuvent être évités

QUELS DÉCHETS ?	COMMENT SONT-ILS COLLECTÉS ?	QUE DEVIENNENT-ILS ?	QUELLE VALORISATION ?
Ordures ménagères résiduelles	Collecte à domicile & éco-points	Valorisation énergétique Incinération avec récupération d'énergie	Énergie (électricité)
Emballages et papiers	Collecte à domicile & éco-points	Centre de tri : Valorisation des matières (papier, carton, métal, plastiques…)	Matières recyclées : (Nouveaux emballages, objets, papiers)
Verre	Éco-points	Unité de recyclage du verre : broyage et refonte	Nouveaux emballages en verre
Déchets alimentaires	Éco-points	Unité de méthanisation ou compostage	Biogaz et compost (amendement organique)
Déchets verts	Éco-points & déchèterie	Plateforme de broyage ou compostage	Compost, paillage (amendement pour les sols)
Encombrants	Déchèterie & RDV	Plateforme de tri et de valorisation : tri des matériaux et valorisation	Réemploi et matières recyclées
Déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE)	Éco-points & déchèterie	Filières spécialisées de traitement : dépollution, démantèlement et recyclage	Matières recyclées : métaux, plastiques, composants
Déblais, gravats	Déchèterie	Plateforme de recyclage des matériaux : concassage et criblage	Granulats recyclés : routes, remblais, construction
Déchets dangereux	Déchèterie	Filières spécialisées de traitement : traitement physico-chimique ou valorisation énergétique	Valorisation énergétique ou élimination sécurisée
Textiles, linge et chaussures	Éco-points & déchèterie	Centre de tri textile : réemploi, réutilisation ou recyclage	Réemploi ou recyclage : chiffons, isolants, nouvelles fibres
Pneus	Déchèterie	Filière spécialisée : broyage et valorisation *(matière ou énergétique)*	Énergie ou nouveaux produits : sols sportifs, enrobés, combustible
Nouvelles filières de recyclage	Déchèterie	Voir détails page ci-contre	

NOUVELLES FILIÈRES DE RECYCLAGE

QUELS DÉCHETS ?

- Articles de bricolage et de jardin
- Articles de bricolage jardinage thermiques
- Articles de sport et de loisirs
- Bâches plastiques
- Batteries
- Bouchons en liège
- Bouchons en plastique
- Bouteilles de gaz
- Cartouches d'encre
- Cartouches de protoxyde d'azote
- Extincteurs
- Huiles minérales
- Huiles végétales
- Huisseries
- Jouets
- Palettes
- Papiers confidentiels
- Piles
- Plastiques durs
- Polystyrène
- Radiographies médicales
- Stylos et autres matériels d'écriture (correcteurs, tubes de colle…)

COMMENT SONT-ILS COLLECTÉS ?
Déchèterie

QUE DEVIENNENT-ILS ?
Plateformes de tri et de valorisation
tri des matériaux et valorisation

QUELLE VALORISATION ?
Réemploi et matières recyclées

En 2025, une caractérisation a été réalisée pour analyser le contenu des bacs à ordures ménagères résiduelles. Pour cela, plusieurs échantillons ont été prélevés dans la masse de déchets collectés quotidiennement sur l'ensemble des communes du Grand Belfort.

Résultat : plus de la moitié des déchets jetés dans les bacs bruns pourraient être valorisés : **on peut donc faire beaucoup mieux !**

CONTENU DE NOS BACS BRUNS
PAR HABITANT SUR UN AN (2025)

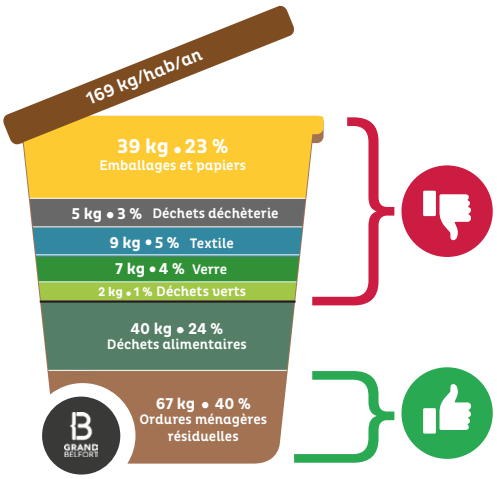

« Adoptons les bons gestes pour réduire, mieux trier, réemployer et recycler »

Potentiel de réduction des OMR
-60 %

4 | LA PRÉVENTION

GRAND BELFORT

La prévention des déchets peut être définie comme l'ensemble des mesures et des actions visant à réduire les quantités de déchets produits, et/ou à en réduire la nocivité. En cohérence avec l'adage « Le déchet qui pollue le moins est celui qu'on ne produit pas », l'article L541-1 du Code de l'Environnement positionne la prévention des déchets comme la priorité qui prévaut sur tous les modes de traitement des déchets.

Les modes de traitement des déchets sont ensuite hiérarchisés pour privilégier, dans l'ordre :
- la préparation en vue de la réutilisation,
- le recyclage,
- toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique, l'élimination.

4.1 | LE TRI DES DÉCHETS DEVIENT UN ACTE SOLIDAIRE

Dans le Grand Belfort, trier ses déchets ne relève pas seulement d'un réflexe écologique. En déchèterie comme dans les points de collecte, le recyclage alimente aussi des filières locales de réemploi, soutient des associations et contribue à la solidarité sur l'ensemble des 52 communes du territoire.
Depuis 2022, les déchèteries ont fortement développé le tri, avec un passage de 18 à 39 filières. Cette évolution a permis de renforcer des partenariats avec plusieurs acteurs associatifs locaux (Livres 90, Récuplast, La Ressourcerie 90, Synaltis…) dans une logique de réemploi et de valorisation des matières. Livres, meubles, objets du quotidien ou plastiques trouvent ainsi une seconde vie, tout en soutenant des structures engagées dans l'insertion, la solidarité ou la protection animale.
Certaines filières permettent également de générer des ressources financières réinvesties dans des projets solidaires. C'est le cas, par exemple, de la collecte de petits plastiques ou du verre. Ainsi, le tri du verre s'inscrit depuis plusieurs années dans un partenariat entre le Grand Belfort et les Restos du Cœur : une partie des recettes issues de son recyclage est reversée à l'association. Au-delà de l'aspect social, ces efforts portent leurs fruits sur le plan environnemental.
Depuis 2022, la quantité de déchets incinérables a diminué de 5 à 8 % par an. L'objectif affiché est une réduction de 30 % d'ici 2030. Un cercle vertueux, rendu possible par les bons gestes de chacun !

Toutes les filières solidaires et leurs bénéficiaires :
- Verre > Les Restaurants du Cœur du Territoire de Belfort
- Livres > association Livres 90
- Bouchons, stylos et autres matériels d'écriture > association Récuplast
- Plastiques durs > Synaltis
- Jouets, objets de décoration, meubles… > La Ressourcerie 90
- Vélos > La Ressourcerie 90
- Papiers confidentiels > La Ressourcerie 90
- Textiles > La Ressourcerie 90 et Relais Est
- Objets pour les animaux > SPA de Belfort

4.2 | RÉDUCTION DES DÉCHETS

Évolution kg/an/habitant

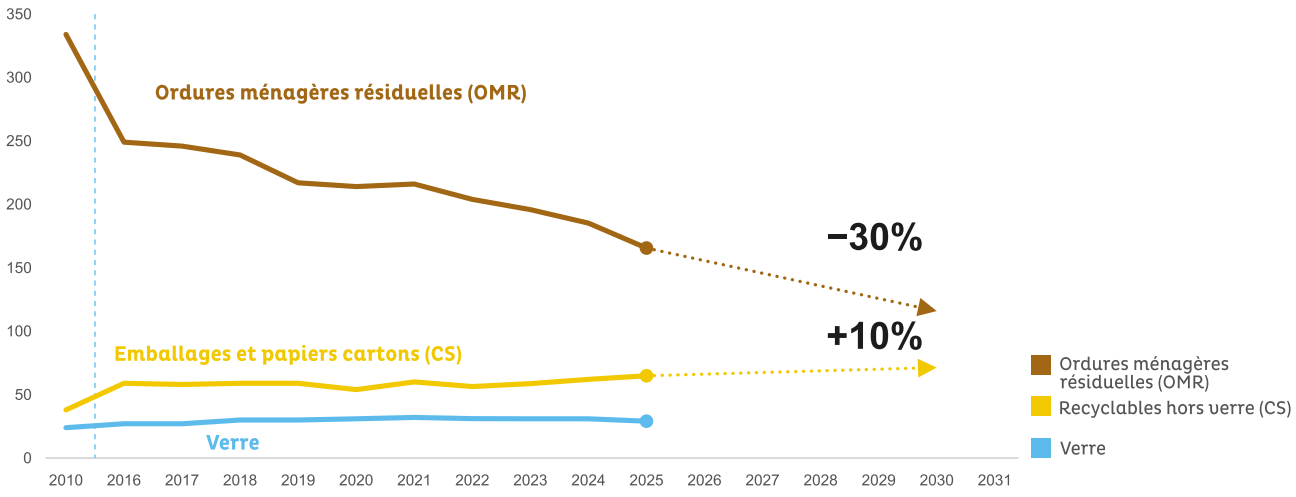

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS : UNE PRIORITÉ

Au regard de la feuille de route, les tendances sont très saines et présentent une avance de trois années sur l'objectif 2030 de réduction des ordures ménagères résiduelles (OMR) tandis que celui des recyclables hors verre est déjà dépassé. Il faudra toutefois maintenir ces niveaux dans le temps.

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DÉCHETS (2018-2025)

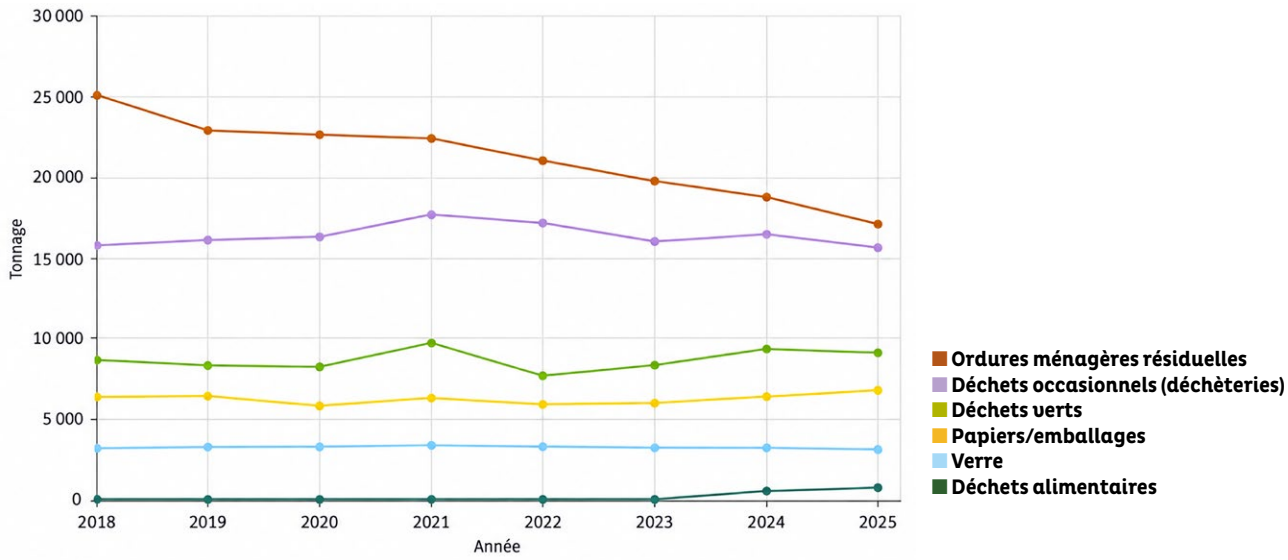

En comparaison de l'exercice 2010, servant de référence au niveau national pour les objectifs de réduction des déchets, le Grand Belfort a vu la répartition des flux de déchets fortement évoluer, avec -50,3 % d'ordures ménagères résiduelles par habitant, mais une forte augmentation des déchets occasionnels (+143,1 % d'encombrants et déchets verts). Cela s'explique notamment par l'ouverture des déchèteries en 2011 en remplacement des collectes systématiques sur le trottoir.

4.3 | SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE

Le Grand Belfort anime de nombreux ateliers dans les écoles du Grand Belfort à destination des publics scolaires. Ils sont ouverts à tous les niveaux à partir de la 3e année de maternelle. 1 073 élèves ont été sensibilisés dans 60 classes cette année.
L'animation aborde, de manière pédagogique et vivante, les thématiques des ressources naturelles de la Terre, de l'impact environnemental des déchets, du recyclage, de la réduction des déchets. Elle transmet également les consignes de tri aux enfants pour un bon usage du bac jaune, des déchèteries ou d'un composteur.

L'animation s'adapte à l'âge des écoliers :
- Avec les plus petits, l'animation mise sur le jeu pour leur faire comprendre le parcours d'une bouteille, de l'achat à la revente après le recyclage ;
- Auprès des plus grands, la partie théorie est plus poussée.

Toutes les séances se terminent par un atelier créatif à partir de matériaux recyclés, qui permet aux élèves de garder un souvenir de cette demi-journée. Ainsi, les enfants comprennent pourquoi il est important de trier les déchets et peuvent transmettre les bons gestes citoyens à leurs parents.

Escape game dans un périscolaire

Une action spécifique avec le lycée Gustave Courbet de Belfort a permis de sensibiliser plus particulièrement les éco-délégués via un ensemble d'actions : présentation et rôle de la direction Prévention & Valorisation des Déchets, séance de questions/réponses, escape game, mise en place de composteurs dans la cour, visite d'un centre de tri, etc.
D'autres actions de sensibilisation ont également été menées au sein de plusieurs établissements scolaires, en s'appuyant sur des projets pédagogiques participatifs.

Des composteurs en bois ont notamment été mis à disposition des écoles engagées dans des projets de jardins pédagogiques. Ces équipements permettent aux élèves de découvrir le principe du compostage et de les sensibiliser à la valorisation des biodéchets ainsi qu'au retour de la matière organique au sol.
Ces actions contribuent ainsi à développer une approche pédagogique de la prévention des déchets, en permettant aux élèves de mieux comprendre et d'expérimenter les pratiques favorables à la réduction et à la valorisation des déchets.

4.4 | ATELIERS ET ACTIONS DE SENSIBILISATION

Les ambassadeurs du tri assurent la communication de terrain sur le tri, le recyclage et la prévention des déchets.
Les manifestations publiques représentent également une part importante de la mission des ambassadeurs : outre les différentes manifestations sportives et éco-citoyennes pour lesquelles le Grand Belfort est très souvent sollicité, les ambassadeurs participent aux manifestations communales ou associatives (Belflorissimo, Fête de l'Énergie, Fête de l'enfance et de la famille, Salon de l'habitat, Festival INOUIH…), auxquelles s'ajoutent les manifestations spécifiques organisées par les services du Grand Belfort (Semaine du Développement Durable, quinzaine « Tous au Compost », ateliers prévention…). Des sessions d'escape games peuvent être organisées à la demande des communes.

Parmi les faits marquants de l'année, la direction Prévention & Valorisation des Déchets a enrichi ses actions de prévention avec un nouvel outil de sensibilisation : les casques de réalité virtuelle (VR). Équipés d'une application de « consignes de tri » développée spécifiquement pour le Grand Belfort, ces casques proposent une approche immersive et ludique pour mieux comprendre les règles de tri et les bons gestes à adopter au quotidien. Cette nouvelle animation a rencontré un accueil très favorable auprès de l'ensemble des publics, et plus particulièrement auprès des adolescents, qui se montrent particulièrement réceptifs à cette forme de sensibilisation interactive et innovante. L'immersion permet de rendre les consignes de tri plus concrètes, de faciliter leur compréhension et de favoriser leur mémorisation. En l'espace de deux mois, plus de 50 personnes ont pu tester et être sensibilisées au tri grâce à cette innovation technologique.

Cette activité est régulièrement proposée en complément de nos deux escape games de sensibilisation, consacrés respectivement au tri des déchets et aux biodéchets. Ces animations lancées

Atelier de bricolage avec des palettes de récupération

en 2024, qui associent pédagogie, jeu et coopération, connaissent un succès croissant auprès du public familial, enfants comme adultes. Plus de 1 000 personnes ont mis en ébullition leurs neurones pour découvrir les secrets des 5R et de la valorisation des déchets organiques.

Elles permettent d'aborder les enjeux liés à la réduction et au tri des déchets de manière accessible, conviviale et participative. Le développement de ces nouveaux formats contribue ainsi à renouveler les actions de prévention du service et à toucher différents publics, en particulier les jeunes et les familles, tout en renforçant l'appropriation des consignes de tri.

4.5 | VISITES DE CENTRES DE TRAITEMENT

Pour tout savoir sur les déchets, de la collecte au traitement, les ambassadeurs du tri ont fait visiter plusieurs sites de traitement et de valorisation en 2025. Au total, 192 personnes ont participé à ces visites, permettant de mieux comprendre le devenir des déchets après leur collecte et les différentes filières de traitement et de valorisation. Le centre de tri de Pfastatt a accueilli différents publics au cours de l'année : des jeunes de l'EPIDE, des lycéens et collégiens, des agents du Grand Belfort, ainsi que des élus. Ces visites ont permis aux participants de découvrir les étapes du tri des emballages et des papiers, le fonctionnement des installations et l'importance de la qualité du geste de tri. Les visites des centres de compostage d'Hirsingue et de méthanisation de Ribeauvillé ont fait découvrir la filière de valorisation des déchets verts et des déchets alimentaires qui sont transformés en compost, biogaz et digestat. Une visite de la Ressourcerie 90 a également été organisée sous la forme originale d'une chasse au trésor à destination des familles du Grand Belfort. Elles ont découvert, grâce à ce format ludique, les activités de la Ressourcerie et ont été sensibilisées au réemploi, à la seconde vie des objets et, plus largement, à la réduction des déchets.

Ces différentes visites constituent un complément concret aux actions de sensibilisation menées tout au long de l'année, en permettant aux participants de découvrir les installations et les acteurs des filières de traitement, de valorisation et de réemploi.

Visite du centre de tri Schroll à Pfastatt

4.6 | ZOOM SUR LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

La Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) s'est imposée comme un temps fort de la prévention des déchets sur le territoire du Grand Belfort. Près d'une trentaine d'ateliers et d'animations ont permis de sensibiliser environ 6 000 personnes, dont une centaine d'agents.

L'édition 2025 a été marquée par le développement de nouveaux formats d'animation : ateliers palettes, escape games, casques de réalité virtuelle, réalisation de maquettes de déchèterie ou encore créations à partir de matériaux de récupération.

Ces approches ludiques et participatives ont rencontré un fort succès auprès des familles. La mobilisation des établissements scolaires a également été importante. Le défi textile organisé dans les collèges a permis de collecter 1 715 kg de textiles, tandis que les différentes actions menées dans les écoles ont sensibilisé au total 5 200 élèves. Cette édition confirme la dynamique engagée sur le territoire et l'intérêt croissant du public pour la prévention, la réduction à la source et le réemploi.

ZOOM SUR UNE ASSOCIATION LOCALE : UNIS-CITÉ

Unis-Cité est l'association pionnière et spécialisée dans le Service Civique des jeunes. En s'engageant en Service Civique à Unis-Cité, les volontaires vont pouvoir vivre une aventure collective, solidaire et humaine unique, en équipe avec des jeunes de tous horizons et être sur le terrain au quotidien pour apporter une réponse concrète à de grands besoins sociaux : rendre visite à des couples aidants-aidés, sensibiliser les habitants des quartiers au développement durable et à la transition énergétique. En intervenant en partenariat avec le Grand Belfort, les volontaires ont participé à différentes actions de sensibilisation autour de la réduction des déchets, du tri et de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ils ont notamment pris part à la Semaine européenne de la réduction des déchets, apporté un appui aux actions des ambassadeurs du tri et animé des temps de sensibilisation auprès de différents publics, notamment des élèves et des usagers en centres commerciaux. Ils ont également participé à des actions de sensibilisation lors d'événements locaux tels que Belflorissimo. Ces interventions ont permis de sensibiliser les publics aux enjeux liés à la prévention des déchets.

COLLECTE DE JOUETS D'OCCASION

En novembre 2025, le Grand Belfort a participé à l'opération « Laisse parler ton cœur », dédiée au réemploi des jouets et à la réduction des déchets. Grâce à la mobilisation des communes, des partenaires et du public, 3 637 kg de jouets ont été collectés, soit une progression de 60 % par rapport à 2024. Les jouets pouvant être réemployés ont été confiés à la Ressourcerie 90 afin d'être triés, nettoyés et, si nécessaire, remis en état avant d'être proposés à la vente à petits prix dans ses boutiques solidaires. Cette opération permet de donner une seconde vie aux jouets, de limiter le gaspillage et de favoriser l'accès à des jouets à prix abordables pour les familles. Les jouets ne pouvant être réemployés sont orientés vers les filières de recyclage adaptées.

4.7 | COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET PARTAGÉ

350 composteurs individuels en plastique ont été fournis gratuitement aux particuliers ainsi que des composteurs en bois aux établissements scolaires et copropriétés.

4.8 | BROYAGE DES DÉCHETS VERTS

Séance de broyage à Roppe

En 2025, un service de broyage des déchets verts a été mis en place pour les communes. 43 sessions ont été organisées pour 17 communes, permettant une gestion de ces déchets au plus proche de leur lieu de production et la réutilisation du broyat directement par les services techniques des communes pour les massifs floraux et les espaces verts arborés.

4.9 | RÉEMPLOI

Dans les quatre déchèteries du Grand Belfort, des espaces dédiés au réemploi permettent d'éviter de considérer comme déchets des objets encore en bon état, comme des meubles, des objets de décoration, des jouets ou encore des livres. En 2025, la Ressourcerie 90 a ainsi récupéré 18 tonnes d'objets qui ont ensuite pu être vendus dans les boutiques de seconde main de la Ressourcerie 90.

ZOOM SUR UN ACTEUR DU RÉEMPLOI : LA RESSOURCERIE 90

Membre du Conseil d'administration de l'association régionale des acteurs du réemploi en Bourgogne-Franche-Comté, La Ressourcerie 90 développe le concept des « 3R » : Réduire, Réutiliser et Recycler les déchets en lien avec la direction Prévention & Valorisation des Déchets du Grand Belfort. Elle met en œuvre des modes de collecte des déchets (encombrants, textiles, livres, etc.) qui préservent leur état en vue de les valoriser prioritairement par réutilisation, puis recyclage.

Elle développe des emplois locaux et favorise l'insertion des personnes en difficulté.
Au quotidien, La Ressourcerie 90 donne la priorité à la réduction, à la réutilisation, puis au recyclage des déchets, en sensibilisant son public à l'acquisition de comportements respectueux de l'environnement.
La Ressourcerie 90 réalise des débarras chez les particuliers et professionnels et revend en partie le mobilier en état ainsi collecté dans ses magasins.

COLLECTE DES TEXTILES

Tout au long de l'année, 620 tonnes de textiles ont été collectés par La Ressourcerie 90 et Le Relais Est via 93 bennes à textiles déployées sur le Grand Belfort.
Une part des textiles collectés est revendue dans les magasins de La Ressourcerie et sur les marchés. Elle réalise aussi des chiffons pour la Ville de Belfort, le Grand Belfort, la Régie des quartiers, etc. Le reste du textile est donné à la plateforme Textile Franc-Comtoise (CTFC) afin d'être trié avant de partir dans différentes filières de recyclage.

4.10 | COMMUNICATION ET INFORMATION DES USAGERS

Fer de lance de la politique de gestion des déchets, afin de toucher le plus grand nombre, le pôle communication assure la création et la diffusion des informations et des messages de sensibilisation auprès des habitants. Sur les réseaux sociaux, le site internet du Grand Belfort ou par voie d'affichage, la communication aborde aussi le tri pendant les fêtes, les calendriers de collecte, les événements et animations (collecte de jouets, Semaine européenne de la réduction des déchets, Tous au Compost, escape games), le tri des textiles, la réduction des déchets, le recyclage des piles, les déchets électriques, la réduction des déchets verts, etc.

Interview de ripeurs par la radio Ici Belfort-Montbéliard

En 2025, la communication s'est déployée dans toutes les communes et via tous les supports pour accompagner, informer sur les consignes de tri et relayer les actualités concernant les déchets :

- L'assistant virtuel Kitritou (chatbot) a généré 11 482 interactions, par 1 758 utilisateurs uniques ; 3 498 déchets ont été recherchés dans le moteur de recherche ;
- Site internet du Grand Belfort : 80 097 visites de la rubrique Déchets ;
- 6 400 abonnés sur la page Facebook du Grand Belfort ;
- 10 communiqués et dossiers de presse ;
- 39 publications sur les réseaux sociaux générant 192 387 interactions avec les internautes ;
- 2 campagnes d'affichage sur le mobilier urbain.

4.11 | ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE CONTRÔLE

La prévention et la sensibilisation sont assurées par l'équipe des ambassadeurs du tri, qui vont à la rencontre des habitants et des professionnels pour :

- Rappeler les bons gestes et les consignes de tri, expliquer l'intérêt du recyclage ;
- Promouvoir la consommation responsable (achat durable, faire soi-même) ;
- Réduire les déchets (lutte contre le gaspillage alimentaire, recours à la réparation et au réemploi des objets...) ;
- Accompagner les opérations de ramassage de déchets des communes ou associations via des actions de sensibilisation sur le terrain ;
- Accompagner la mise en place des nouveaux conteneurs enterrés, avec une sensibilisation des riverains.

CONTRÔLES DE LA POLICE DU TRI

L'activité consiste à assurer des contrôles de bacs à la suite d'un signalement de non-conformité par les agents de collecte ou lors de contrôles aléatoires. Le non-respect du règlement de collecte et les incivilités peuvent conduire à des verbalisations.

L'équipe
7 ambassadeurs du tri
1 coordinateur

Contrôles
16 407 bacs contrôlés
(dont 11 452 bacs bruns et 4 955 bacs jaunes)
18,5 % des bacs sont non conformes
52 communes contrôlées
23 verbalisations

Sensibilisations
6 967 foyers sensibilisés
78 animations
164 actions auprès des professionnels
60 interventions dans les écoles
pour 1 073 enfants sensibilisés

Qualité du tri
28 caractérisations en centre de tri

4.12 | RÉSEAU DE RÉFÉRENTS DÉCHETS DANS LES COMMUNES

Le Grand Belfort a mis en place un réseau de référents déchets dans les 52 communes. Composé d'élus ou de membres des équipes municipales, ce réseau réunit des facilitateurs au plus près des usagers, qui prennent en considération les attentes des usagers et des élus et permettent ainsi de faire évoluer le service selon les besoins de tous. Ils sont également des relais essentiels pour les changements et la communication des évolutions des consignes et de l'intérêt de bien trier.
Le réseau s'est réuni 2 fois, en février et en octobre. Ces rencontres sont l'occasion d'aborder les actions et projets de la direction Prévention & Valorisation des Déchets, les messages à transmettre aux usagers, et d'échanger sur les attentes et besoins des communes.

5 | LA COLLECTE

GRAND BELFORT

Le processus de collecte et de traitement des déchets passe en premier lieu par les particuliers. Ils sont parties prenantes du processus déchets, au travers de la pré-collecte. Il s'agit de l'étape entre le moment où le citoyen a terminé d'utiliser un produit et celui où le produit est pris en charge par le service public : le tri à la maison, puis l'apport dans les éco-points ou la présentation du bac pour la collecte en porte à porte. Le rôle des particuliers est indispensable et permet le recyclage lorsque le tri est bien réalisé. Pour cela, chaque foyer du Grand Belfort dispose :

- d'un bac brun (ou gris) pour les OMR et d'un bac jaune pour les déchets recyclables (papiers/cartons et emballages) à domicile, et/ou ;
- de conteneurs en points d'apport volontaire. La collecte du verre et celle des déchets alimentaires (biodéchets) s'effectue exclusivement en apport volontaire.

5.1 | COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

LES TOURNÉES

13 tournées quotidiennes sont effectuées sur le territoire, ainsi que celle des déchets alimentaires (biodéchets) 4 jours par semaine. Les services techniques supports ont livré 2 834 bacs en 2025.
Les sites techniques liés à la collecte sont positionnés sur la carte des fréquences de collecte ci-dessous, ainsi que les fréquences de collecte des bacs roulants :

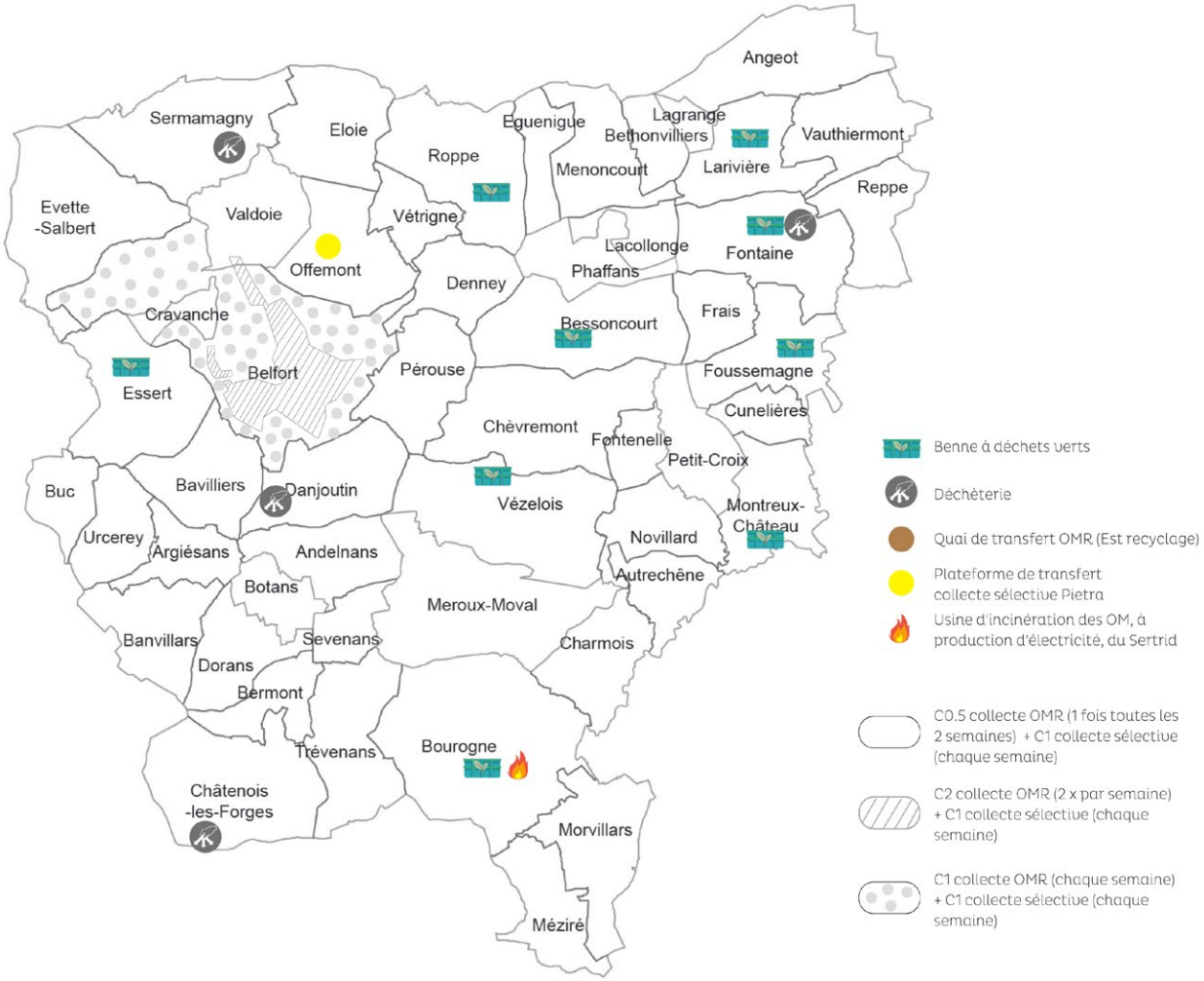

Collecte sélective (bac jaune)	Ordures ménagères résiduelles (bac brun)		
Tout Grand Belfort	**Hors Belfort**	**Belfort**	**Belfort centre-ville + habitats collectifs**
1 fois par semaine	1 fois toutes les 2 semaines	1 fois par semaine	2 fois par semaine

5.2 | COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Fin 2025, près de 22 % de la population de l'agglomération est desservie par des conteneurs en pied d'immeuble ou en entrée de lotissement, avec les trois flux de déchets : emballages-papiers-carton (collecte sélective), ordures ménagères résiduelles (OMR), verre. Les déchets alimentaires (biodéchets) sont également collectés depuis 2024 avec 182 bornes installées dans les 51 communes hors Belfort. L'installation de nouveaux éco-points (PAV) a été poursuivie en 2025 pour continuer à développer le réseau, 79 conteneurs dédiés à la collecte des ordures ménagères, du tri sélectif et du verre ont été installés (33 conteneurs enterrés et de 46 conteneurs aériens) et 157 interventions de maintenance ont été effectuées.
Au total, 465 éco-points de collecte en apport volontaire accueillent 1 186 conteneurs enterrés ou aériens répartis sur le Grand Belfort (410 conteneurs d'ordures ménagères, 350 conteneurs de collecte sélective et 426 conteneurs de verre).

La mise en place de conteneurs enterrés poursuit deux objectifs principaux :

- Améliorer le cadre de vie des habitants tout en luttant contre le risque incendie sur l'habitat dense ;
- Limiter les kilomètres effectués par les tournées de collecte dans le développement des gros lotissements.

Les conteneurs enterrés favorisent le tri des déchets par les habitants en présentant sur un même point les trois flux de collecte : verre, emballages/papiers/cartons et ordures ménagères résiduelles.
Les conteneurs enterrés sont régulièrement lavés et désinfectés en plus de l'entretien et de la maintenance classique (graissage et remplacement de rivets). Une maintenance préventive est mise en place afin d'allonger la durée de vie des conteneurs et d'étaler le renouvellement du parc sur plusieurs années.

UN NOUVEAU DISPOSITIF D'ACCROCHAGE DES PAV

Depuis 2024 et tout au long de l'année 2025, la direction Prévention et Valorisation des Déchets a poursuivi l'installation d'un nouveau mode de préhension dans le cadre du renouvellement de son parc de conteneurs. Le système Kinshofer sera désormais la norme en lieu et place des simples crochets actuels.

Les avantages par rapport à l'ancien système : Le système Kinshofer évite le contact (et donc les chocs) entre le conteneur et le camion au moment du vidage. Ce système est donc plus sécurisé, moins bruyant, et assure une longévité accrue pour le matériel.

5.3 | LES DÉCHÈTERIES

Un réseau de quatre déchèteries est à la disposition des particuliers du Grand Belfort pour les déchets occasionnels (déchets du bricolage, encombrants, déchets électriques et électroniques, pneus, etc.). Les usagers doivent avoir un badge d'accès pour pouvoir accéder gratuitement aux déchèteries. Le badge est disponible en faisant la demande sur le site internet du Grand Belfort, rubrique déchets, et en fournissant un justificatif de domicile.

Les déchèteries permettent aux usagers de valoriser leurs déchets, par le réemploi et le recyclage, et participent ainsi à l'objectif de réduire la quantité de déchets enfouis ou incinérés.
Le pôle administratif et financier a émis 2 368 nouvelles cartes de déchèterie.

La déchèterie de Châtenois-les-Forges

FLUX COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES :

Au 31 décembre 2025, ce sont 39 flux qui sont collectés et valorisés dans différentes filières sur les déchèteries du Grand Belfort : emballages (recyclables hors verre), verre (bouteilles et bocaux), déchets verts, déchets inertes (gravats), bois, éléments d'ameublement (DEA), métaux et ferrailles (platinage), déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE, y compris équipements d'éclairage), cartons, papiers confidentiels, pneus (et pneus jantés), batteries, piles, corps creux (sous pression, protoxyde d'azote, bonbonnes d'hélium, cartouches CO2, bonbonnes de gaz, cartouches camping), extincteurs, déchets diffus spécifiques (peintures et autres produits toxiques ou dangereux, radiographies) / Kerdan, radiographies, huiles alimentaires usagées, huiles minérales, plastiques durs, polystyrènes, bâches plastiques (films), articles de bricolage et jardin (ABJ), articles de sport et loisirs (ASL), jouets, bouchons lièges (et synthétiques), bouchons plastiques, petit matériel d'écriture en plastique (stylos, tubes de colle, correcteur...), cartouches d'imprimantes, capsules Tassimo, huisseries, matériel médical, textiles (vêtements, chaussures et linge de maison), articles et accessoires animaliers (SPA), réemploi divers, palettes (recyclées ou réemploi), livres, déchets résiduels non triables (incinérables), non valorisables (enfouissement).

HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES EN 2025

DÉCHÈTERIES			
■ **Châtenois-les-Forges** ■ **Fontaine**		■ **Danjoutin** ■ **Sermamagny**	
Période hivernale *du 15 octobre au 14 avril*	**Période estivale** *du 15 avril au 14 octobre*	**Période hivernale** *du 15 octobre au 14 avril*	**Période estivale** *du 15 avril au 14 octobre*
Lundi : Fermé **Mardi à samedi** 9 h - 17 h	**Lundi :** Fermé **Mardi à samedi :** 8 h 30 - 18 h	**Lundi à samedi :** 8 h 30 - 17 h	**Lundi à samedi :** 8 h 30 - 18 h

FAITS MARQUANTS :

- De nouveaux flux de déchets sont désormais pris en charge en déchèteries : capsules Tassimo, huisseries, palettes en bois ;
- Mise en place d'une filière de valorisation (recyclage) des gravats.

FOCUS SUR DEUX ASSOCIATIONS LOCALES ŒUVRANT POUR LA VALORISATION DES PLASTIQUES

Synaltis : recyclage des plastiques durs

Le Grand Belfort a mis en place un partenariat avec Synaltis dans le but de réduire l'incinération des plastiques rigides. Un tri spécifique dans les déchèteries permet de récupérer des objets comme des salons de jardin ou des bassines. Grâce au partenariat avec Synaltis, entreprise de l'économie sociale et solidaire située à Morvillars, ces matières sont désormais valorisées. Après la collecte en déchèterie, Synaltis trie et broie les plastiques pour les transformer en paillettes. Ces matières sont ensuite réutilisées, notamment pour fabriquer des dalles de parking via Purple Alternative Surface, une autre entreprise locale.

Grâce à ce partenariat, le Grand Belfort encourage cette filière, qui permet de soutenir l'emploi local de personnes en situation de handicap, de réduire la pollution et d'accélérer la transition écologique.

Récuplast : recyclage des petits flux

Fondée en 2004 à Belfort, l'association Récuplast, installée au Fort Hatry, récupère, trie et revend bouchons, stylos, cartouches d'encre, et autres objets en plastique, et reverse le fruit de ces travaux à des œuvres humanitaires dans l'Aire urbaine. Les objets sont collectés à partir de contenants spécifiques que l'on peut trouver dans la majeure partie des grandes enseignes de l'Aire urbaine, ou bien certaines municipalités ou autres organismes et bien sûr dans nos déchèteries. Triés par les bénévoles de l'association, les objets sont broyés et les matières ainsi obtenues revendues pour redevenir des nouveaux objets (arrosoirs, bacs, cuvettes, porte-bébé, isolant pour la maison, etc.).

5.4 | SERVICES COMPLÉMENTAIRES

COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR RENDEZ-VOUS

Mis en place en 2015, ce service a pour vocation d'aider les usagers à se débarrasser de leurs gros électroménagers et de leurs gros meubles ou literies.
Pour en bénéficier, ils choisissent un rendez-vous sur le site internet ou appellent l'accueil téléphonique de la Ville de Belfort et du Grand Belfort (03 84 90 11 71). Les déchets sont présentés sur le domaine privé, en limite du domaine public, pour l'heure de rendez-vous. Ils sont enlevés en présence de l'usager par un équipage de deux agents avec un camion grue, puis déposés en déchèterie dans les bennes appropriées.
1 988 enlèvements ont ainsi été réalisés en 2025.

COLLECTE DES CARTONS EN CENTRE-VILLE

Il existe une collecte des cartons à destination des commerçants de Belfort dans le secteur du centre-ville et dans quelques rues adjacentes (notamment piétonnes ou peu accessibles) une fois par semaine. Cette prestation se fait en vrac. La principale raison est le manque de place dans leur réserve pour stocker un dispositif de pré-collecte. Un travail de sensibilisation a été engagé pour améliorer l'organisation de cette collecte.

COLLECTE DES SAPINS

Chaque année, deux journées de ramassage des sapins de Noël sont prévues à Belfort. Déposés sur le trottoir les jours prévus, les sapins naturels sans sac ni décorations retrouvent une seconde vie. Ils sont collectés et broyés puis transformés en paillage pour les plantations de la ville. Cette technique permet de protéger les sols et limiter l'arrosage.

BENNES À DÉCHETS VERTS

Le Grand Belfort a installé 10 bennes à déchets verts dans les communes, permettant ainsi aux usagers un accès libre pour y déposer leurs déchets verts, y compris le dimanche, en plus des quatre déchèteries. L'ensemble des déchets verts, tontes, feuilles et branches sont acceptés dans les mêmes conditions qu'en déchèterie. Les dépôts contraires au règlement de collecte et ceux des professionnels ne sont pas autorisés.

5.5 | QUALITÉ DE LA COLLECTE DES BACS JAUNES

En 2025, 1 497 tonnes de déchets présents dans les bacs jaunes ont été refusés par les centres de tri car non conformes aux consignes de tri.
Ces refus de tri représentent 22,3 % de la totalité des déchets traités pour le Grand Belfort. La moyenne nationale se situe entre 24 et 26 % des déchets collectés. Les erreurs de tri ont un impact significatif sur l'environnement et engendrent des coûts supplémentaires pour la collectivité et donc pour les usagers. Les déchets envoyés dans les centres de tri et refusés sont réexpédiés à l'usine d'incinération de Bourogne pour être valorisés énergétiquement. Le Grand Belfort paye donc deux fois le transport et deux traitements différents.

CIRCUIT DES DÉCHETS REFUSÉS EN CENTRE DE TRI

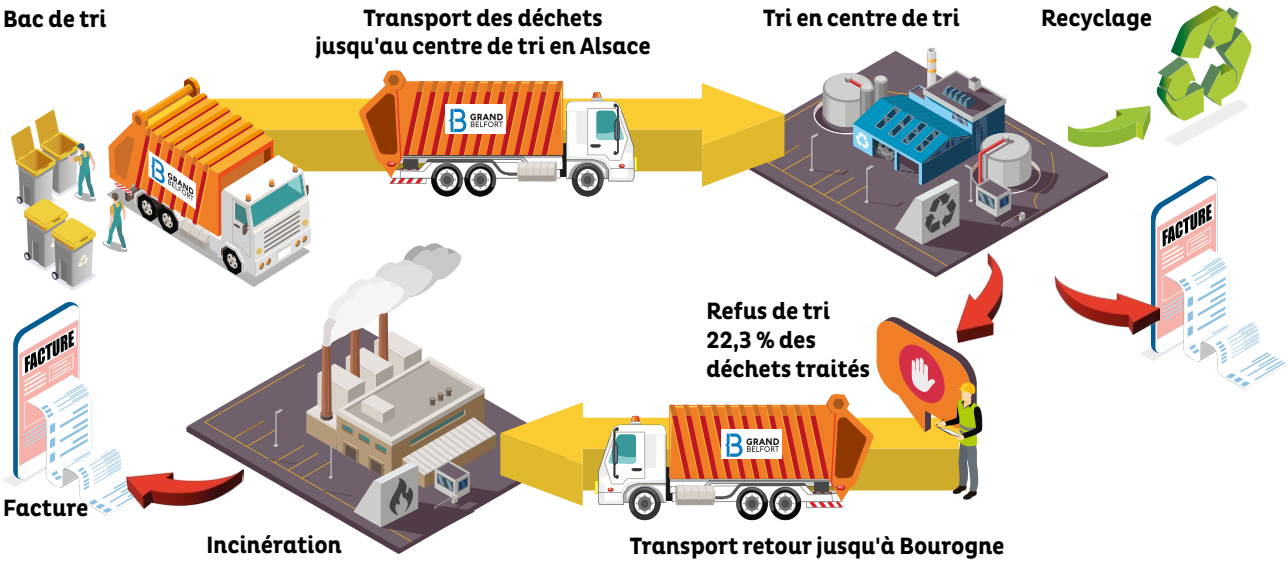

5.6 | QUALITÉ DE LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

La qualité du tri des déchets alimentaires est très bonne au regard du nombre de collectes. Moins de 1 % des bornes sont non-conformes et nécessitent de déclasser la totalité de la borne.

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES CONCERNANT LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Comme en 2024, l'ensemble des accueils périscolaires du Grand Belfort bénéficient de la collecte des déchets alimentaires afin de valoriser leurs biodéchets en gaz et en digestat.
La distribution du matériel de précollecte des biodéchets (bioseaux, sacs en papier kraft) et des composteurs en déchèterie est toujours d'actualité pour l'ensemble des usagers du Grand Belfort.
L'année 2025 a également été mise à profit pour assurer la préparation du projet de collecte des biodéchets pour les habitants de Belfort.

6 | LE TRAITEMENT & LA VALORISATION

GRAND BELFORT

Conformément à la réglementation européenne reprise à l'article L541-1 du Code de l'Environnement, la gestion des déchets suit une hiérarchie stricte qui place la prévention comme la priorité absolue, prévalant sur tous les autres modes de traitement pour minimiser l'impact environnemental. Cette approche soutient une transition vers une économie circulaire performante et durable.

1 | La première priorité est d'éviter la production du déchet : on parle de prévention de production de déchets.

2 | Quand un déchet n'a pas pu être évité, la personne chargée de la gestion du déchet doit privilégier, dans l'ordre, les modes de traitement suivants :

- La préparation en vue de la réutilisation : il s'agit de favoriser le réemploi des objets pour prolonger leur cycle de vie avant qu'ils ne deviennent des déchets.
- Le recyclage : ce mode de traitement intervient après la réutilisation et inclut la valorisation matière par recyclage ou traitement biologique (comme le compostage).
- Toute autre valorisation : cet échelon concerne principalement la valorisation énergétique, qui permet de produire de la chaleur ou de l'électricité à partir de la combustion des déchets non recyclables.
- L'élimination : c'est la solution de dernier recours, qui comprend l'incinération (sans valorisation énergétique efficace) et l'enfouissement en centre de stockage (ISDND).

Cette hiérarchie, souvent représentée sous la forme d'une pyramide inversée, vise à transformer un modèle de consommation linéaire en une économie circulaire en limitant au maximum le recours à l'élimination finale.

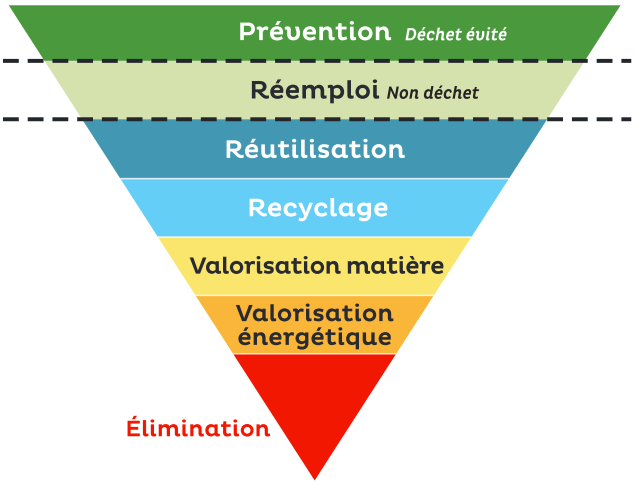

Chaque opération intervenant dans la gestion des déchets correspond à une action précise dont la définition et les termes doivent être respectés pour éviter toute confusion entre les sens professionnels du terme, et son sens dans la vie courante.

- Tri : opération qui permet de séparer les déchets d'un volume mélangé en flux distincts pour les orienter vers les filières appropriées de traitement.
- Massification : opération qui rassemble les déchets par flux, de façon à constituer des quantités significatives avant qu'elles soient envoyées en filières spécifiques de traitement.
- Valorisation : toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets.
- Réutilisation : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.
- Réemploi : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.
- Recyclage : toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opérations de recyclage.
- Élimination : Opération qui n'entre pas dans la catégorie des valorisations. Attention, éliminer un déchet peut permettre de récupérer des substances (lixiviats), des matières (biogaz) ou de l'énergie (chaleur) sans qu'on puisse pour autant parler de valorisation.
- Stockage (définitif) : Opération qui consiste à stocker de manière sécurisée les déchets ultimes dans des installations autorisées au titre du Code de l'Environnement
- Centre (ou lieu) de transfert – plateforme de regroupement : lieu de transit pour les déchets. Sur cette aire de stockage intermédiaire sont rassemblés les déchets collectés afin de les trier et de les acheminer vers les filières adaptées.
- Valorisation énergétique : action qui consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité. (Il peut s'agir de méthanisation, ou de combustion directe du déchet en unité d'incinération ou en cimenterie.)

Le Grand Belfort s'attache constamment à trouver les débouchés les plus vertueux pour chaque type d'objets ou de déchets. Ainsi, le réemploi se développe progressivement et la politique de développement du compostage se poursuit avec la fourniture de composteurs individuels (350 composteurs ont été livrés en 2025). Lorsqu'un déchet n'a pu être évité, interviennent le recyclage, puis la valorisation

énergétique. Une fois collectés, les déchets peuvent être valorisés sous la forme de ressources matière (réutilisation, recyclage, compostage, remblaiement...), d'énergie ou, à défaut, ils sont éliminés en installation de stockage. Cependant, un tri est souvent nécessaire pour extraire des matières non conformes au process envisagé. Ces déchets seront par la suite réorientés vers d'autres filières de traitement (valorisation ou enfouissement). Par exemple, les déchets végétaux sont orientés en plateforme de compostage, mais les branches trop épaisses sont broyées et transformées en plaquettes pour alimenter des chaudières à biomasse.

Les autres déchets récupérés au milieu des végétaux (housses plastiques, sacs à sapin non compostables, pots de fleurs...) sont quant à eux envoyés en stockage. Par ailleurs, le process de chaque mode de traitement peut engendrer la production de nouveaux déchets (les résidus ou sous-produits de traitement) qui doivent à leur tour être traités. Les ordures ménagères résiduelles sont par exemple incinérées dans les unités de valorisation énergétique (UVE). Leur combustion génère des mâchefers, mais aussi des résidus d'épuration des fumées d'incinération (les suies et les gâteaux).

Ces déchets secondaires sont orientés vers des filières adaptées :

- les suies et les gâteaux (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères – Refiom) sont envoyés en installation de stockage soit pour élimination soit pour la stabilisation des lixiviats (valorisation matière) ;
- les mâchefers (part de déchets qui ne brûle pas) sont transportés vers des plateformes de maturation. Après analyse, ils pourront être utilisés comme remblai en sous-couche routière ;
- les métaux issus des mâchefers (extraits en usine d'incinération ou sur les plateformes de maturation) sont expédiés vers des aciéries ou des fonderies.

Ainsi, les sous-produits d'un mode de traitement font eux-mêmes l'objet d'un traitement, jusqu'à ce qu'on ne puisse plus les traiter. Il s'agit alors de déchets ultimes.

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Emballages et papiers	Déchets occasionnels	Déchets verts	Biodéchets
Collecte et contenants						
Traitement	Incinération gérée par le syndicat de traitement, le SERTRID.	Recyclage par le verrier OI Manufacturing dans les Vosges.	Centre de tri de Scherwiller (67) et de Schroll à Pfastatt (68), puis reprise des matières par les industriels.	Différentes filières de recyclage et d'enfouissement. Valorisation énergétique	Compost	Déchets alimentaires Méthanisation pour transformation en biogaz
Population desservie	103 599 habitants					
Tonnage 2025	17 154 tonnes	3 011 tonnes	6 729 tonnes	15 602 tonnes	9 123 tonnes	680 tonnes
Kg/hab collectivité	165,6 kg / habitant	29,1 kg / habitant	64,9 kg / habitant	150,6 kg / habitant	88,1 kg / habitant	6,6 kg / habitant

FILIÈRES DE RECYCLAGE

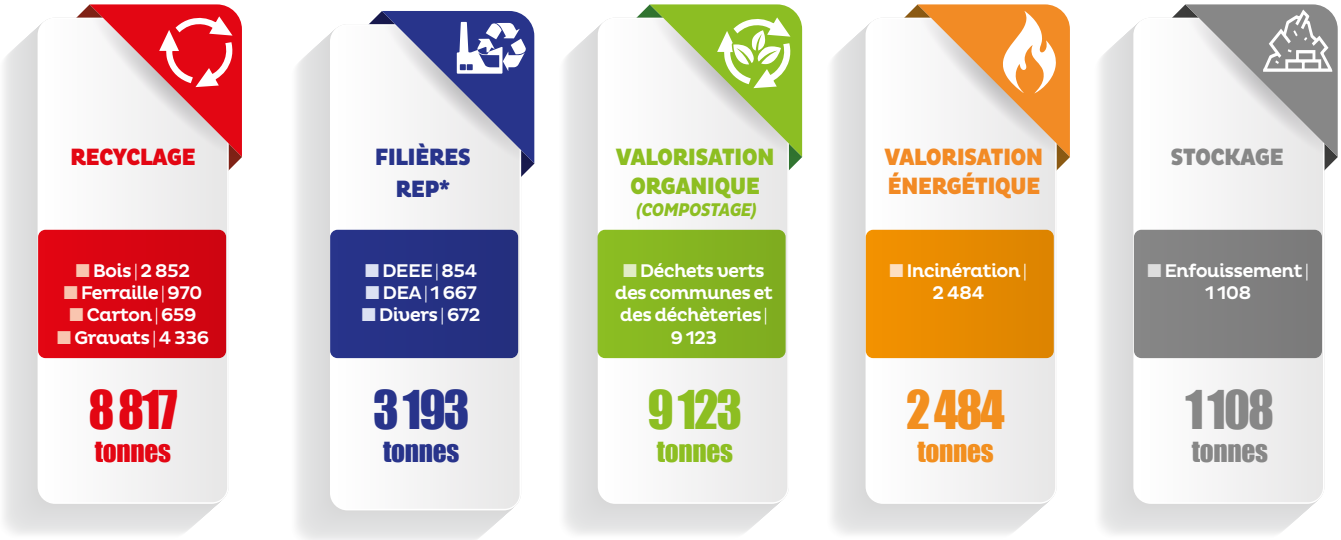

* REP : Responsabilité élargie du producteur

6.1 | VALORISATION MATIÈRE

L'ensemble des matières recyclables (collecte sélective, filières déchèteries...) sont valorisées et recyclées en lien avec les éco-organismes. En 2025, une amélioration très significative est constatée sur la valorisation matière, en hausse de 34 % par rapport à 2024 pour atteindre 28,3 %. Cette performance est désormais possible grâce à la mise en place du recyclage des gravats.

OBJECTIF NATIONAL : RECYCLAGE DE 75 % DES EMBALLAGES

Le recyclage des emballages et papiers issus de la collecte séparée

Les emballages en verre que les habitants apportent dans les éco-points (points d'apport volontaire) « Verre » sont acheminés vers une plateforme de massification au Centre Technique Municipal à Belfort avant d'être rechargés vers des verreries françaises.
Ce verre est transformé en calcin avant d'être incorporé dans les fours pour fabriquer de nouvelles bouteilles. En 2025, la quantité de verre envoyée au recyclage a diminué par rapport à 2024.
Les emballages légers (c'est-à-dire à l'exclusion du verre) et les papiers triés par les habitants sont quant à eux transportés jusqu'au centre de tri de Pfastatt. Les différents matériaux sont séparés puis expédiés vers des usines consommatrices de matière recyclée. La tendance à la hausse observée en 2023

Centre de tri de l'entreprise Schroll à Pfastatt

et 2024 s'est poursuivie en 2025, avec une hausse des tonnages apportés en centres de tri de plus de 7 % : 6 729 tonnes de déchets issus de la collecte sélective ont été réceptionnées, contre 6 263 tonnes en 2024. Le Grand Belfort a confié en 2025 le tri de la collecte sélective au groupe SCHROLL qui dispose d'un centre de tri à Pfastatt (68).

6.2 | VALORISATION ORGANIQUE

Près de 680 tonnes de biodéchets ont été collectées en 2025, soit un poids moyen de 6,6 kg par habitant et par an. Cela représente une progression de 40,9 % par rapport à 2024. En 2025, la valorisation organique atteint 18,8 %, en légère hausse grâce à la montée en puissance de la collecte des biodéchets et une stabilité des volumes sur les déchets verts. Les déchets concernés par la valorisation organique sont les déchets verts des déchèteries ou des bennes à déchets verts réparties sur le territoire ainsi que les déchets alimentaires des bornes à biodéchets.

Centre de méthanisation d'Agrivalor dans le Haut-Rhin

Les déchets verts collectés sur le territoire de l'agglomération sont compostés. Cela consiste en une dégradation aérobie (en présence d'air) qui transforme la matière organique en éléments fertilisants. Ce traitement s'effectue sur des plateformes de compostage autorisées appartenant à des prestataires privés. En quelques mois, la matière végétale se transforme en compost, un amendement organique pour les sols. Ce compost est ensuite utilisé par une clientèle diversifiée, dont les agriculteurs et les paysagistes, pour remplacer des engrais chimiques.
Afin de pouvoir être mis sur le marché, les composts produits par les différents prestataires doivent être analysés et répondre positivement à la norme NF U 44-051. Aucun lot n'a été déclassé en 2025.
Les déchets alimentaires collectés dans les bornes à biodéchets situées dans 51 communes hors Belfort sont envoyés en méthanisation sur une plateforme gérée par un prestataire privé. Le biogaz est une énergie renouvelable qui peut être utilisée pour le chauffage, la cuisson ou la production d'eau chaude sanitaire, mais aussi comme carburant. Enfin, la matière issue de la production de biogaz (digestat) est utilisée comme engrais organique en agriculture.

6.3 | VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

En légère baisse par rapport à 2024, la valorisation énergétique locale (incinération) à l'écopôle de Bourogne reste le principal mode de traitement (notamment du fait du volume des ordures ménagères résiduelles) à 42,3 %. Le SERTRID a incinéré 81 034 tonnes de déchets en 2025 contre 86 099 tonnes en 2024, dont 14 074 tonnes de déchets issus des activités économiques (hors EPCI membres). Le taux de fonctionnement des fours est resté stable avec 82 % pour le four n°1 (83 % en 2023) et 94 % pour le four n°2 (91 % en 2023). La consommation d'eau de l'installation avoisine les 50 000 m³, principalement répartie entre eau potable et eau souterraine.

Usine d'incinération des déchets du Sertrid, à Bourogne

6.4 | ENFOUISSEMENT

Les déchets collectés par le Grand Belfort sont traités dans différentes installations. Après leur tri ou leur valorisation énergétique, il reste une part de déchets ultimes à enfouir en Installation de stockage des déchets : inertes (ISDI), non dangereux (ISDND), ou dangereux (ISDD). Le stockage est la solution ultime pour les déchets non valorisables. Pour toutes les catégories enfouies, l'ensemble des déchets est acheminé vers des installations de stockage privées (l'ISDI du Grand Belfort située à Châtenois-les-Forges qui a été fermée en 2024). La mise en place d'une nouvelle filière de valorisation pour la gestion des déchets inertes des déchèteries, permettant de recycler les gravats vers d'autres solutions, agit considérablement sur cette diminution. Certains déchets ne trouvent à ce jour aucune filière de valorisation et sont donc orientés directement en centre de stockage. En 2025, les déchets concernés par cet enfouissement après tri à la source sont la laine de verre, la laine de roche et le plâtre. En 2025, une amélioration très significative est constatée sur l'enfouissement, en baisse de 80 % par rapport à 2024 pour atteindre 2,1 %. Cette performance est désormais permise par la mise en place du recyclage des gravats.

6.5 | PERFORMANCES

La gestion des déchets constitue l'une des compétences structurantes du Grand Belfort, au cœur des enjeux environnementaux et économiques du territoire. Une fois la prévention et la collecte opérées, chaque tonne collectée oriente vers une filière de traitement adaptée à sa nature en privilégiant la valorisation matière, via les centres de tri puis le recyclage, afin de réintroduire les ressources dans les circuits de production. La valorisation organique, par compostage des biodéchets, vient en complément pour transformer les déchets alimentaires et de jardin en amendements utiles aux sols. La valorisation énergétique, quant à elle, permet de produire de l'électricité et de la chaleur à partir des déchets non recyclables. Les chiffres présentés ci-après mesurent les performances atteintes et mettent en évidence les progrès accomplis ainsi que les marges d'amélioration pour les années à venir.

Traitement et valorisation des déchets

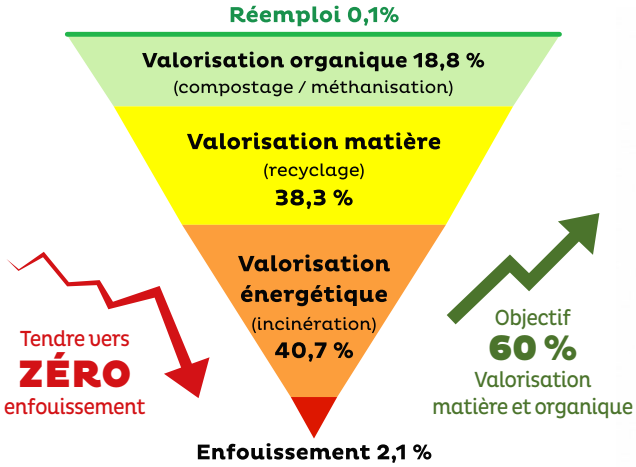

7 | LES INDICATEURS TECHNIQUES

7.1 | ÉVOLUTION DES TONNAGES

L'ensemble des tonnages des déchets continue de baisser, notamment pour les déchets occasionnels apportés en déchèteries, et avec une évolution plus marquée pour les ordures ménagères résiduelles.
La composition des déchets collectés par le Grand Belfort ramenée par habitant en 2025 est de 504,8 kg/hab/an pour la totalité des déchets (539 kg/hab/an en 2024).

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DÉCHETS COLLECTÉS (2018-2025)

Évolution des tonnages

TONNAGE	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution 2024 > 2025
Ordures ménagères résiduelles	25 158	22 876	22 573	22 267	21 018	19 763	18 689	17 154	↘-8,20 %
Déchets occasionnels *(déchèteries)*	15 863	16 114	16 324	17 713	17 145	15 967	16 378	15 602	↘-4,70 %
Déchets verts	8 674	8 303	8 216	9 697	7 637	8 361	9 299	9 123	↘-1,90 %
Emballages, papiers et cartons	6 209	6 260	5 698	6 166	5 806	5 925	6 263	6 729	↗+7,40 %
Verre	3 142	3 208	3 228	3 257	3 202	3 125	3 129	3 011	↘-3,80 %
Déchets alimentaires	-	-	-	-	-	-	483	680	↗+40,90 %
Réemploi	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**59 046**	**56 761**	**56 039**	**59 102**	**54 808**	**53 141**	**54 242**	**52 298**	**↘-3,6 %**

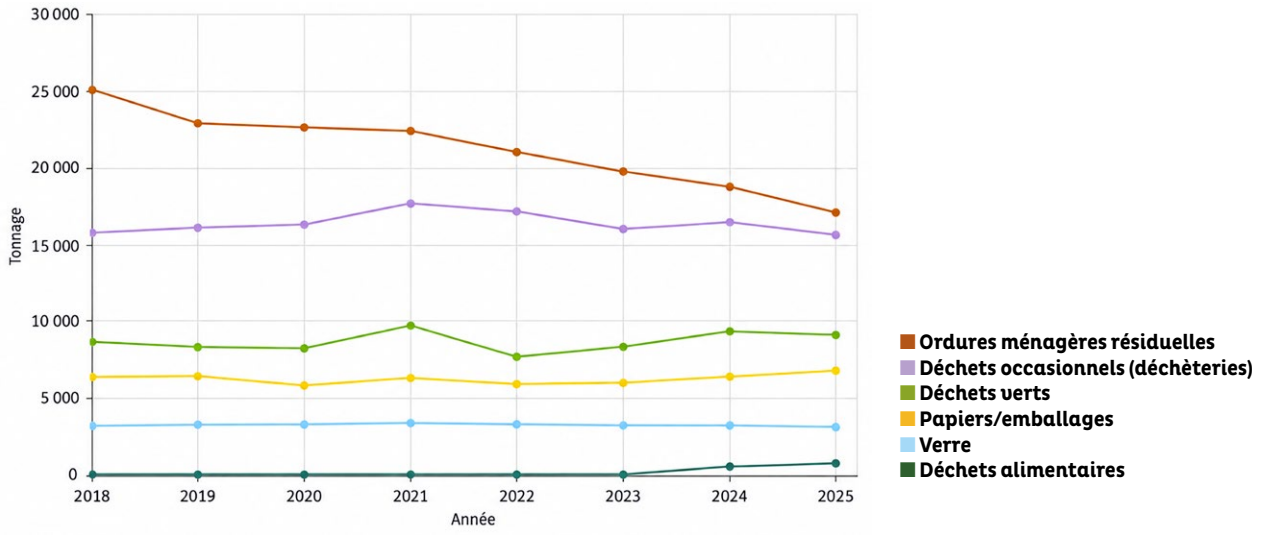

7.2 | QUANTITÉS COLLECTÉES PAR HABITANT

Évolution des performances de collecte en comparaison à 2010 (en kg/habitant/an)

ANNÉE DE COLLECTE	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Par rapport à 2010
Ordures ménagères résiduelles	334	217	214	216	207	195	185	166	↘-50,30 %
Encombrants et déchets verts	102	232	233	266	244	239	254	238	↗+143,10 %
Emballages et papiers	38	59	54	60	57	58	62	65	↗+71,10 %
Verre	24	30	31	31	32	31	31	29	↗+20,08 %
Biodéchets	-	-	-	-	-	-	5	7	-
TOTAL	**498**	**538**	**532**	**574**	**540**	**523**	**537**	**505**	**↗+1,4 %**

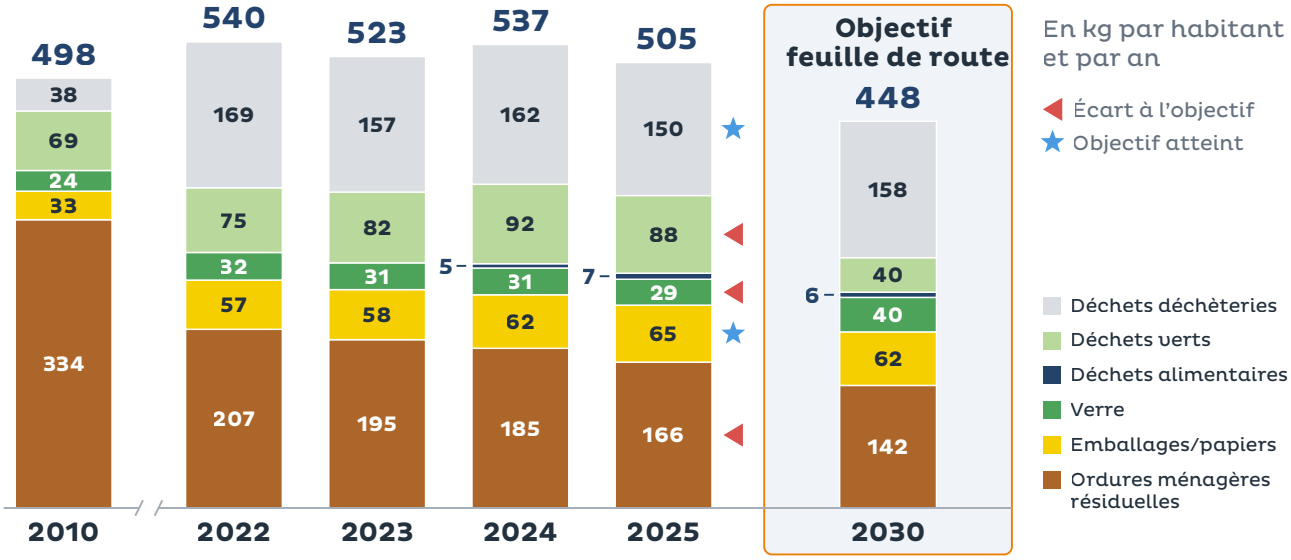

7.3 | ZOOM SUR LES DÉCHETS OCCASIONNELS

Tonnage par matériau collecté en déchèteries et bennes à déchets verts

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Déchets verts	8674	8303	8216	9697	7637	8361	9299	9 123
Gravats	4776	4902	4512	5001	5281	4681	4269	4 336
Incinérables	3 306	3 257	3 619	4 115	4 008	3 342	2998	2 484
Bois	2 349	2 269	2 182	2 130	1 825	1 853	2107	2 852
Meubles (DEA)	1 721	1 916	1 886	2 424	2365	2 292	2575	1 667
Ferraille	1 140	1072	1 316	1 056	850	828	921	970
Enfouissement	995	991	990	1 204	1051	1053	1307	1 108
Carton	727	643	690	702	657	645	686	659
Déchets électriques et électroniques	709	778	767	799	735	723	797	854
Divers*	140	284	363	283	373	550	718	672
TOTAL	24 537	24 415	24 540	27 410	24 782	24 328	25 677	24 725

***Divers :** ensemble des petits flux tels que les huiles végétales et minérales, les pneus, les piles, les produits chimiques et dangereux, etc.

RÉPARTITION DES DÉCHETS OCCASIONNELS COLLECTÉS EN 2025

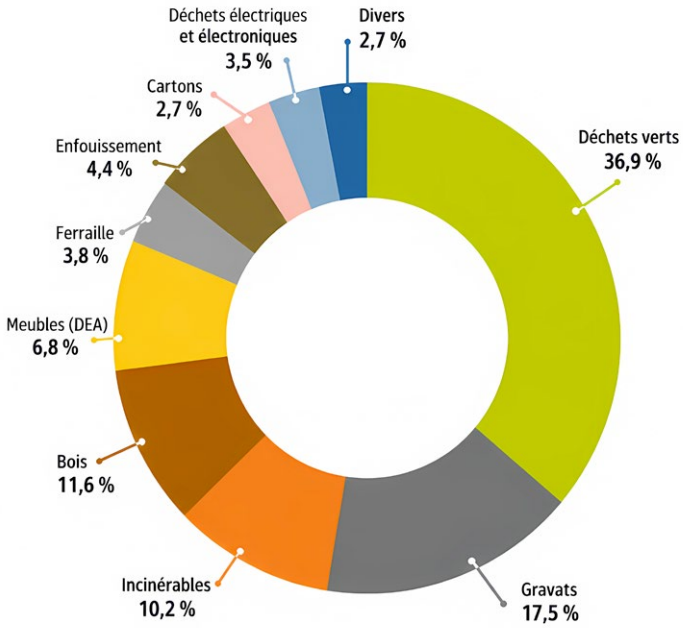

En poids, les déchets verts représentent la plus grosse proportion de déchets collectés. Suivent les gravats, devant les incinérables et les déchets d'ameublement.

Dans les divers, se retrouvent les déchets spécifiques (peintures, etc.), les pneus, les batteries, les huiles végétales, les piles.

24 725 tonnes

soit 238,7 kg par habitant

8 SÉCURITÉ & QUALITÉ DE SERVICE

GRAND BELFORT

8.1 | SÉCURITÉ

La direction Prévention & Valorisation des Déchets est engagée dans une démarche visant à améliorer les conditions de sécurité des agents durant les collectes et sur les déchèteries, notamment par des actions d'accompagnement sur le terrain et de la prévention. L'objectif est de prévenir les risques d'accident ou de maladies musculo-squelettiques auxquels sont confrontés les agents dans et derrière les camions ainsi que dans leurs différentes activités. Pour cela, des formations Sauveteur Secouriste du Travail et Gestes Qui Sauvent sont régulièrement mises en œuvre afin de bien réagir en cas d'accident.
Ainsi, l'ensemble des mesures organisationnelles et managériales ainsi que la vigilance des agents au quotidien ont permis de réduire l'accidentologie de 57 % et seuls 13 accidents ont été recensés en 2025.
La sécurité des agents en relation avec le public et tout particulièrement sur les déchèteries est désormais un enjeu majeur : lutter contre les incivilités et protéger les agents des agressions qu'ils subissent au quotidien est une nécessité et c'est contre ces dernières que nous agissons avec détermination.
Conscients des enjeux, l'ensemble de la chaîne managériale et les agents continuent à œuvrer au quotidien pour améliorer les conditions de sécurité.

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À LA COLLECTE DES ÉCO-POINTS (POINT D'APPORT VOLONTAIRE)

Les trottoirs et les pistes cyclables représentent des aménagements séparés physiquement de la circulation générale. Ces passages sont exclusivement réservés aux piétons ou aux cycles à 2 ou 3 roues et aux engins de déplacement personnel motorisés. La collecte et le nettoyage des éco-points aux abords des trottoirs et des pistes cyclables entraînent des risques considérables pour les piétons et cyclistes, mais également pour nos agents.
Les agents ont donc été sensibilisés et les véhicules de collecte ont été équipés de bandes réfléchissantes et de cônes permettant de matérialiser la zone de manutention et d'interdire l'accès de façon visuelle dans le but de préserver la sécurité de tous.

Un nouveau dispositif de sécurité a été mis en place pour la collecte des éco-points

8.2 | QUALITÉ DE SERVICE

ÉVOLUTION DES ANNULATIONS DE TOURNÉES

Nombre de tournées de collecte annulées par an

La qualité de service des collectes s'est stabilisée grâce à des mesures organisationnelles, malgré une hausse des annulations de tournées liées notamment à des mouvements de grève nationaux. Les annulations de tournées ont baissé de 81 % depuis 3 ans.
De façon générale, les dépôts sauvages autour des éco-points (PAV) et l'abandon des sacs dans les rues restent un point de crispation du fait de l'incivisme en constante progression.

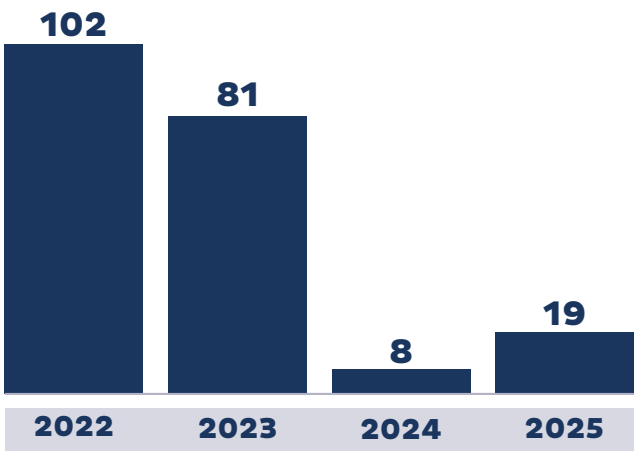

8.3 | RELATIONS AVEC LES USAGERS

Tout au long de l'année, le pôle administratif et financier a traité 8 999 demandes émanant des usagers, dont :

- 1 255 demandes liées à la qualité, dont 510 bacs non collectés, 611 rues non collectées et 128 insatisfactions concernant la qualité de service ;
- 980 liées aux éco-points ;
- 501 demandes de renseignements ;
- 5 103 demandes de prestations (rendez-vous encombrants, livraison de bac, de composteurs ou de sacs de pré-collecte...).

Sur 3 465 demandes des usagers enregistrées en 2025 en lien avec la qualité, 35 % correspondent à des bacs déclarés non collectés (1 197 sur près de 2 millions de bacs vidés dans l'année).
Ces « non-collectes » sont rattrapées au besoin en accord avec l'usager, qu'il s'agisse d'un problème de présentation du bac ou d'une erreur de collecte. L'utilisation des historiques GPS des circuits collectés facilite la prise en compte de ces réclamations.

Les incidents techniques sont principalement des casses de bacs lors de la collecte ou des bacs « avalés » par le camion. La catégorie « demandes diverses » regroupent des demandes telles que la fourniture d'autocollants « stop pub » ou de sacs jaunes.

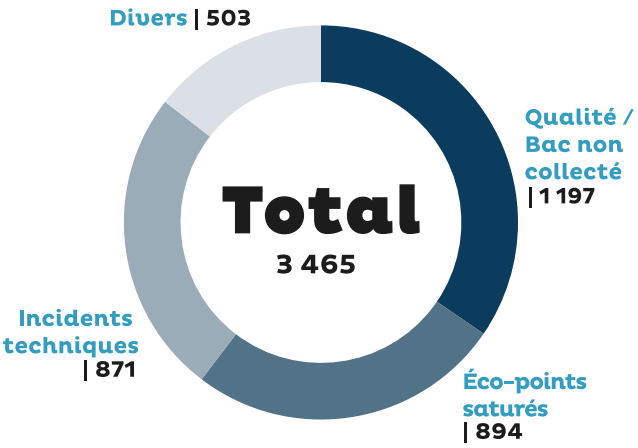

8.4 | ACCOMPAGNEMENT À LA GESTION DES DÉPÔTS SAUVAGES

Pour répondre à la demande des maires souhaitant des informations sur les différentes procédures de gestion des dépôts sauvages de déchets, le Grand Belfort partage un mémento sur la gestion de ceux-ci.

Ces actes d'incivisme sont de deux natures et peuvent donc faire l'objet de procédures différentes et néanmoins complémentaires :

1re situation : dépôts de sac(s) à côté des bacs les jours de la collecte : le Grand Belfort peut intervenir dans le cadre de son pouvoir de police spéciale lié au respect du règlement de collecte. En cas de récidive ou de maintien de la situation, une verbalisation ou une facturation correspondant aux frais d'élimination des déchets sont possibles.

2e situation : dans tous les autres cas, le maire reste compétent en vertu de son pouvoir de police générale.

8.5 | INSTRUCTION DES NOUVEAUX PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Cette mission consiste à définir des préconisations à destination des architectes, maîtres d'œuvre ou service urbanisme visant à assurer un service conforme aux objectifs d'hygiène et sécurité pour ce qui concerne le dimensionnement des zones de stockage de déchets et la construction des voiries nécessaires à la circulation des camions de collecte.
Ce travail est indispensable puisqu'il permet de garantir un service de collecte conforme aux règles de sécurité, de prévention et de protection de la santé pour les agents de collecte. Il facilite également à terme le travail des agents d'entretien ou des gardiens d'immeubles. 131 nouveaux projets d'aménagement ont ainsi été instruits en 2025.

9 | BILAN FINANCIER

GRAND BELFORT

9.1 | MODE DE FINANCEMENT DU SERVICE

Le Grand Belfort assure le financement de la gestion du service public local des déchets ménagers et assimilés au travers de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).
Le choix du mode de financement détermine la nature administrative ou industrielle et commerciale du service et, par voie de conséquence, le caractère facultatif ou obligatoire de la création d'un budget annexe dédié. Le budget du service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés est intégré depuis 2019 dans le budget principal, tout en veillant à mettre en œuvre une comptabilité analytique permettant d'identifier rigoureusement les dépenses et recettes de ce service.

Le financement du service de collecte et traitement des déchets ménagers est réalisé en grande partie par le biais de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), prélevée sur la taxe foncière. Le montant annuel de la TEOM est calculé selon la valeur locative du logement. Le taux fixé par le Conseil Communautaire du Grand Belfort n'a pas varié depuis 2016, et est fixé à 9,8 %.

Les aides financières des éco-organismes, comme Citeo, et la vente des matériaux collectés participent aussi au financement du service. Les bonnes performances de tri permettent ainsi de maîtriser le coût à la charge des usagers.

CHIFFRES CLÉS DU BUDGET 2025

BUDGET GLOBAL
17,35 M€
fonctionnement, dont
1,71 M€ d'amortissements

INVESTISSEMENT
4,8 M€

RECETTES
18,46 M€
fonctionnement, dont
15,81 M€ de TEOM

RECETTES HORS TEOM
2,65 M€

9.2 | MONTANT ANNUEL DES DÉPENSES

Le montant annuel des dépenses de prévention et de gestion des déchets (collecte et traitement) comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement (marchés de prestations de service, locations, fournitures diverses et études), les dépenses de personnel affecté à la collecte et au traitement des déchets, les amortissements du matériel et des installations, ainsi que les frais de structure (entretien des bâtiments, infrastructures...).
En 2025, l'ensemble des coûts de fonctionnement sur le périmètre « déchets » du Grand Belfort s'élevait à **17 346 k€ TTC**, amortissements compris.
La principale dépense concerne les frais de personnel. La deuxième est représentée par l'incinération des ordures ménagères et d'une fraction des encombrants, puis la gestion du parc de véhicules. Le taux de couverture des dépenses nettes par la TEOM s'élève à 91,1 %.

- **PRÉVENTION, SENSIBILISATION, COMMUNICATION, ÉTUDES : 1,4 % (223 K€ HT)**
  Actions en faveur de la prévention et de la réduction des déchets ; études relatives à la gestion des déchets et la réduction du volume ; actions de communication.
  Dépenses en baisse par rapport à 2024 (-58 %).
  Poursuite des campagnes de sensibilisation dans le cadre du déploiement de la collecte des déchets alimentaires.

- **PRÉ-COLLECTE : 4,9 % (796 K€ HT)**
  Gestion des contenants, bacs de collecte sélective, éco-points (points d'apport volontaire) aériens et enterrés, bornes à biodéchets.
  Dépenses en baisse par rapport à 2024 (-8 %). Le déploiement des bornes à biodéchets s'est poursuivi en 2025. Concernant les bacs roulants dédiés à la collecte sélective, les dépenses liées à l'acquisition de bacs neufs ainsi qu'à la maintenance sont restées stables au global.

- **COLLECTE : 47,1 % (7,65 M€ HT)**
  Collecte en bacs, en points d'apport volontaire et en déchèteries, collectes spécifiques et saisonnières.
  Augmentation des dépenses par rapport à 2024 (+8 %). Le coût des prestations de vacation (intérim) pour la collecte est en hausse en raison de l'absence de certains personnels titulaires. La poursuite du déploiement des bornes à biodéchets sur une année complète a également entraîné une augmentation des coûts de collecte.

- **TRI ET VALORISATION MATIÈRE – COLLECTE SÉLECTIVE ET DÉCHÈTERIES : 9,55 % (1,55 M€ HT)**
  Tri des déchets issus de la collecte sélective et valorisation des déchets des déchèteries.
  Augmentation des dépenses par rapport à 2024 (+15 %).

- **VALORISATION ÉNERGÉTIQUE : 25,3 % (4,11 M€ HT)**
  Incinération des déchets avec valorisation énergétique.
  Dépenses en hausse de 7 % par rapport à 2024, principalement en lien avec la hausse des coûts d'incinération et les montants de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) qui continuent d'augmenter.

- **STOCKAGE AUTRES DÉCHETS : 1,53 % (249 K€ HT)**
  Enfouissement des déchets non valorisés.
  Dépenses en hausse par rapport à 2024 (+10,6 %).

L'ensemble de ces dépenses constitue le coût complet. Le poids respectif de chaque étape du cycle des déchets reste globalement stable d'année en année.
La répartition ci-dessus s'entend hors frais de structure, qui s'élèvent à 198 k€ HT.

LES INVESTISSEMENTS

Le Grand Belfort prend en charge les principaux investissements suivants :

- Acquisition de bacs, bennes et conteneurs ;
- Véhicules ;
- Maintenance du centre de collecte et entretien des déchèteries ;
- Travaux divers d'aménagement liés à la collecte.

Pour l'année 2025, les dépenses d'équipement s'élèvent à **4,806 M€**.

MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT

PRESTATAIRE	MONTANT ANNUEL (€)	NATURE DE LA PRESTATION
SERTRID	4 928 175,35	Syndicat de traitement (incinération, déchets verts)
SCHROLL	1 825 858,11	Collecte des déchets
COVED	496 864,16	Collecte des déchets
ONYX EST	366 074,32	Traitement des déchets
AGRIVALOR ENERGIE SAS	305 428,35	Traitement des déchets
LA RESSOURCERIE 90	70 241,04	Collecte des déchets
TREDI	62 144,26	Collecte des déchets
MINERIS	52 277,11	Traitement des déchets
ADAPEI PAPILLONS BLANCS BELFORT	49 181,25	Entretien des déchèteries
ASTECH	34 220,75	Matériels de collecte

9.3 | RECETTES

Afin de bénéficier de soutiens financiers, d'une collecte et d'un traitement gratuit de certains types de déchets, le Grand Belfort a conventionné avec plusieurs éco-organismes dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP). La REP est basée sur le principe du « pollueur-payeur » : les producteurs, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché français de certains produits, sont responsables de l'ensemble du cycle de vie de ces produits, depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie. Pour s'acquitter de leurs obligations, les producteurs ont le choix de mettre en place des structures collectives à but non lucratif, appelées éco-organismes, ou d'organiser leur propre système individuel. Pour être agréés par les pouvoirs publics, les éco-organismes candidats doivent répondre au cahier des charges d'agrément de la filière qui les concerne. L'agrément est ensuite délivré pour une durée maximale de 6 ans.
Né en 1975, ce principe a pris un réel essor en 1992 avec la structuration de la filière des emballages ménagers et s'est depuis étendu aux piles et accumulateurs, aux papiers, aux DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques). Plus récemment, ce même principe a été appliqué aux déchets dangereux, meubles, textiles... Dans ce cadre, le Grand Belfort a signé une convention avec les principaux éco-organismes.

Les produits industriels sont constitués des recettes issues de la vente des matériaux.

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : **85,7 %**
- Éco-organismes : **8,1 %**
- Valorisation et vente des matériaux : **2,9 %**
- Subventions (Fonds vert, ADEME) : **2,0 %**
- Produits financiers (FCTVA...) : **0,7 %**
- Facturations : **0,4 %**
- Autres : **0,3 %**

9.4 | RÉPARTITION DES COÛTS - MATRICE DES COÛTS

Les coûts liés à la gestion des déchets sont en constante évolution et sont au cœur des préoccupations des collectivités compte tenu de la nécessaire maîtrise des dépenses. Dans ce contexte, l'ADEME met à disposition des collectivités un outil analytique qui permet de :

- identifier les pistes de maîtrise des coûts ;
- éclairer la prise de décision ;
- établir une tarification ;
- communiquer sur les coûts auprès des usagers.

Les chiffres de cette analyse des coûts (la « matrice des coûts ») peuvent différer du Compte Fiscal Unique (et donc des chiffres présentés en amont), les valeurs indiquées n'étant pas celles qui tiennent compte des aides perçues au cours de l'année n considérée mais des aides relatives à l'activité de l'année n, perçues parfois en partie au cours de l'année n+1 voire n+2. Les données sont également corrigées de tous les rattachements afin de refléter précisément les charges et recettes de l'activité de l'année considérée.

En euros	Ordures ménagères résiduelles – porte-à-porte	Ordures ménagères résiduelles – apport volontaire	Emballages en verre	Papiers, cartons, emballages – porte-à-porte	Papiers, cartons, emballages – apport volontaire	Déchets alimentaires (biodéchets)	Déchets en déchèteries	Total
Population desservie	82 410	21 189	103 599	79 487	24 112	103 599	103 599	**103 599**
Tonnage pris en charge	11 976,9	5 177,0	3 010,8	5 617,6	1 111,0	680,0	24 725	**52 298,2**
Quantité collectée (kg/hab. desservi)	145,3	244,3	29,1	70,7	46,1	6,6	239	**504,8**
Charges de structure	62 433	27 351	3 835	39 782	9 882	5 405	49 626	**198 315**
Communication	22 874	12 410	1 144	11 866	2 948	1 612	14 802	**67 654**
Prévention	26 816	14 792	0	0	0	97 820	16 171	**155 598**
Pré-collecte	97 595	203 150	203 303	89 871	174 652	27 030	0	**795 602**
Collecte	2 239 295	611 718	120 729	2 028 719	414 565	–	2 233 222	**7 648 248**
Transfert/Transport	–	–	–	336 800	66 609	–	730 460	**1 133 869**
Tri et conditionnement	–	–	–	0	0	–	51 868	**51 868**
Compostage	–	–	–	905 962	179 173	–	249 256	**1 334 391**
Incinération	2 519 011	1 088 837	–	–	–	–	499 415	**4 107 263**
Autre valorisation matière ou énergie	–	–	–	–	–	–	64 742	**64 742**
Stockage de déchets non dangereux	–	–	–	–	–	–	248 773	**248 773**
Traitement des inertes	–	–	–	–	–	–	20 753	**20 753**
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	–	–	–	–	–	–	78 485	**78 485**
Méthanisation	–	–	–	–	–	331 845	–	**331 845**
Total charges	**4 968 023**	**1 958 258**	**329 012**	**3 412 999**	**847 830**	**463 712**	**4 257 573**	**16 237 406**
Matériaux	–	–	33 447	326 531	64 579	0	133 716	**558 273**
Autres produits	222	201	43	196	97	0	5 613	**6 371**
Soutiens des éco-organismes	5 002	2 162	38 311	1 579 177	312 316	0	88 125	**2 025 092**
Reprises des subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	1 588	**1 588**
Subventions de fonctionnement	4 815	1 892	320	3 315	823	450	4 135	**15 750**
Total produits	**10 038**	**4 255**	**72 120**	**1 909 218**	**377 815**	**450**	**233 178**	**2 607 074**
TVA acquittée	–	–	–	–	–	24 935	158 628	**183 563**
TEOM	**15 812 459**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**15 812 459**
Facturation à l'usager	12 702	–	–	12 702	–	–	27 317	**52 721**
Total financement	**15 825 161**	**0**	**0**	**12 702**	**0**	**24 935**	**185 945**	**16 048 743**

9.5 | MONTANTS ANNUELS

MONTANTS ANNUELS								
Charges fonctionnelles	85 307	39 761	4 979	51 647	12 830	7 017	64 428	**265 969**
Charges techniques (y c. regroupements)	4 882 716	1 918 497	324 033	3 361 352	835 000	456 695	4 193 145	**15 971 437**
Total charges (y c. regroupements)	**4 968 023**	**1 958 258**	**329 012**	**3 412 999**	**847 830**	**463 712**	**4 257 573**	**16 237 406**
Total produits	**10 038**	**4 255**	**72 120**	**1 909 218**	**377 815**	**450**	**233 178**	**2 607 074**
Coût aidé HT	4 957 985	1 954 003	256 892	1 503 781	470 015	463 262	4 024 394	**13 630 332**
Coût aidé TTC	5 252 882	2 083 290	266 562	1 595 814	498 563	488 196	4 183 023	**14 368 330**
Total financement	**15 825 161**	**0**	**0**	**12 702**	**0**	**0**	**27 317**	**15 865 180**

9.6 | COÛTS ANNUELS

COÛTS ANNUELS								
Coût complet	4 968 023	1 958 258	329 012	3 412 999	847 830	463 712	4 257 573	**16 237 406**
Coût technique	4 967 802	1 958 057	295 522	3 086 272	783 154	463 712	4 118 243	**15 672 762**
Coût partagé	4 962 800	1 955 895	257 211	1 507 096	470 838	463 712	4 030 117	**13 647 670**
Coût aidé HT	4 957 985	1 954 003	256 892	1 503 781	470 015	463 262	4 024 394	**13 630 332**
TVA acquittée	294 897	129 286	9 670	92 033	28 548	24 935	158 628	**737 999**
Coût aidé TTC	5 252 882	2 083 290	266 562	1 595 814	498 563	488 196	4 183 023	**14 368 330**
Financement	15 825 161	0	0	12 702	0	0	27 317	**15 865 180**

9.7 | COÛTS PAR HABITANT

COÛTS PAR HABITANT (€/HAB.)								
Coût complet	60,28	92,42	3,18	42,94	35,16	4,48	41,10	**156,73**
Coût aidé HT	60,16	92,22	2,48	18,92	19,49	4,47	38,85	**131,57**
TVA acquittée	3,58	6,10	0,09	1,16	1,18	0,24	1,53	**7,12**
Coût aidé TTC	63,74	98,32	2,57	20,08	20,68	4,71	40,38	**138,69**
Financement	192,03	0,00	0,00	0,16	0,00	0,00	0,26	**153,14**

9.8 | COÛTS PAR TONNE

COÛTS PAR TONNE (€/T)								
Coût complet	414,80	378,26	109,28	607,55	763,12	681,93	172,20	**310,48**
Coût aidé HT	413,96	377,44	85,32	267,69	423,06	681,27	162,77	**260,63**
TVA acquittée	24,62	24,97	3,21	16,38	25,70	36,67	6,42	**14,11**
Coût aidé TTC	438,58	402,41	88,53	284,07	448,75	717,94	169,18	**274,74**
Financement	1 321,30	0,00	0,00	2,26	0,00	0,00	1,10	**303,36**

Coût aidé : Le coût aidé est constitué de l'ensemble des charges moins les produits industriels, les soutiens des organismes agréés et les aides publiques.

GLOSSAIRE

A

ADEME : Agence de la Transition Écologique (anciennement Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)

AGEC (Loi) : Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, fixant des objectifs de réduction des déchets pour 2030

C

Citeo : Éco-organisme agréé par l'État pour le tri et le recyclage des emballages ménagers et des papiers

Collecte en porte-à-porte (PAP) : Mode de collecte effectuée au plus proche des habitations, souvent via des bacs individuels ou collectifs

Collecte en point d'apport volontaire (PAV) : Mode de collecte dans lequel les usagers déposent leurs déchets triés dans des colonnes ou bornes dédiées.

Compostage : Procédé de transformation biologique des déchets organiques (déchets de cuisine, végétaux) en une matière fertilisante retournant au sol

D

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (ex: aiguilles de seringues), nécessitant une collecte spécifique pour des raisons de sécurité

DDS : Déchets Diffus Spécifiques, produits occasionnellement par les ménages (peintures, solvants, produits de bricolage)

DEEE / D3E : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ménagers

Déchets inertes : Déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante (ex. gravats, béton, briques). Ils ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent pas de réaction nuisible.

Déchets ménagers et assimilés (DMA) : Ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets d'activités économiques dits « assimilés » pris en charge par le service public de gestion des déchets, comprenant les ordures ménagères résiduelles, les déchets collectés séparément et les apports en déchetterie

E

Éco-organisme : Organisme agréé par l'État dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP), chargé d'organiser et de financer la collecte, le tri et le traitement de certains déchets (emballages, mobilier, DEEE, etc.).

ECT : Extension des Consignes de Tri, mesure nationale simplifiant le geste de tri en permettant de recycler tous les emballages plastiques

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale (ex: Métropole, Communauté Urbaine)

I

Installation de Stockage des Déchets (ISD) : Lieu de traitement ultime pour les déchets non valorisables

ISDI : ISD pour Déchets Inertes (gravats)

ISDND : ISD pour Déchets Non Dangereux (ordures ménagères, encombrants)

L

LTECV : Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (2015), instaurant des objectifs de réduction des déchets par habitant

M

Mâchefers : Résidus solides incombustibles (verre, cailloux, métaux) récupérés en sortie des fours d'incinération, souvent valorisés en sous-couche routière

MODECOM : Méthode de caractérisation des ordures ménagères développée par l'ADEME pour analyser la composition et le poids des déchets produits

O

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées, incluant les résiduels et la collecte sélective, mais excluant les déchets occasionnels comme les gravats ou encombrants

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles : Fraction des déchets restant après tri des recyclables, du verre, des biodéchets et des apports en déchèterie et collectés dans le «bac brun». Elles sont destinées à l'incinération.

P

Point d'Apport Volontaire (PAV) : Conteneur (de surface, enterré ou semi-enterré) mis à disposition pour le tri

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, plan d'actions pluriannuel visant la réduction à la source de la production de déchets

R

Recyclage : Opération de valorisation par laquelle les déchets sont retraités en substances, matières ou produits pour leur fonction initiale ou à d'autres fins.

Réemploi : Opération par laquelle un produit ou un composant est utilisé de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu, sans passer par le statut de déchet.

Ressourcerie : Espace où les usagers peuvent déposer des objets encore en état ou réparables pour favoriser le réemploi

REP : Responsabilité Élargie du Producteur, principe du «pollueur-payeur» où les producteurs financent la gestion de fin de vie de leurs produits via des éco-organismes

S

SPGD / SPPGD : Service Public (de Prévention et) de Gestion des Déchets

SERTRID : Syndicat d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets

T

TEOM – Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : Taxe adossée à la taxe foncière permettant de financer le service public de gestion des déchets. Elle est calculée sur la valeur locative du bien et non sur la quantité de déchets produite.

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes, due par les entreprises ou collectivités dont l'activité est considérée comme polluante (notamment pour l'incinération ou le stockage)

U

UVE / UTVE : Unité de Traitement et de Valorisation Énergétique (incinérateur) produisant de la vapeur pour le chauffage urbain ou de l'électricité via la combustion des ordures ménagères non recyclables.

V

Valorisation : Terme générique incluant le recyclage (matière), le compostage (organique) ou la production d'énergie (énergétique) à partir des déchets

Valorisation matière : Opération permettant le recyclage des déchets afin de les transformer en nouvelles matières premières.

Valorisation organique : Traitement biologique des biodéchets (compostage ou méthanisation) permettant la production de compost, digestat ou biogaz.

Valorisation énergétique : Utilisation des déchets comme source d'énergie, par incinération ou autres techniques avec récupération d'énergie.

GRAND BELFORT

Place d'Armes
90020 BELFORT

grandbelfort.fr

Conception et mise en page : **impactmedia** | cpatrix@gmail.com